

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 546

16 Novembre 1990 — 100 Francs CFA

ture, la
ndial de
r le con-
le, avec
pendant,
se bien
sécurité
l'époque
mées 70.
L'aide
mentaire
dévelop-
alimen-
s méca-
ence se
lorsque
es que
comme
subsa-

é faits
té qui
« ga-
ture ».
d'avoir
d'achat
de cet
écono-
subven-
indus-
trans-
oppés.
ur « la

(MFI)

5

l'Or-
our
ure
dis-
igie
Ins-
ègue
nle-
me
la
our
ons
dia-
op-
ac-
Le
di-
ns,
en-

L'ENJEU DU PROCHAIN REFERENDUM : le choix d'un régime

Après bien des atermoiements, le Haut Conseil de la République a fini par fixer au 02 décembre 1990 la date du référendum sur le projet de Constitution dont la Conférence des Forces Vives de la Nation avait décidé de l'élaboration. L'issue de cette consultation nationale capitale dépendra de l'opinion que la majorité des électeurs se sera faite sur les deux problèmes importants qui alimentent au-

jourd'hui le débat politique national : la question de la limitation d'âge et celle de la préférence donnée au régime présidentiel par rapport au régime semi-présidentiel.

La première question a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Elle a suscité de véhémentes joutes politico-juridiques entre partisans et adversaires de la limi-

tation d'âge. En revanche, le débat sur la question de la nature du régime politique semble avoir été occulté. Pourtant s'il est un débat qui mérite d'être mené à fond pour éviter que la désinformation, le mensonge et les chants de sirène ne travestissent la réalité des choses et n'attirent la nacelle politique béninoise sur des écueils, c'est bien ce débat-là, puisque son objet, le bon choix du régime politique, conditionne la nature et l'avenir des institutions politiques de notre pays ainsi que la survie des libertés conquises par notre peuple.

Dès lors qu'au cours de la campagne de popularisation de l'avant-projet de Constitution, le peuple a, dans une large majorité adhéré au régime présidentiel proposé et a formulé des critiques et des amendements relatifs au pouvoir et à l'engagement

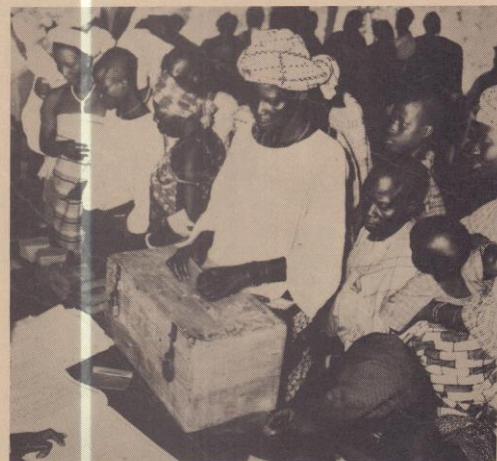
(Lire la suite à la page 3)

Elections Locales et Communales PREMIER TEST POUR LE RENOUVEAU DEMOCRATIQUE

QUELLES LEÇONS ?

Pour une première fois depuis bientôt deux décennies, le commun des Béninois a renoué avec la bonne tradition électorale démocratique. Incontestablement, le peuple béninois doit ce retour aux bonnes habitudes à l'avènement du Renouveau démocratique avec ses nouvelles réalités et ses nouvelles exigences qui ont redonné aux élections locales et communales des 10 et 11 novembre 1990 un certain crédit. Chronologiquement, on n'est pas si loin des dernières élections du P.R.P.B. de juin 1988 et déjà bien des choses ont changé dans les mœurs politiques.

Ainsi, par-delà l'acquittement du devoir civique qui a connu une participation au-dessus de la moyenne (70 %), l'électeur du Renouveau a pu déceler à travers ces élections primaires, un nouvel indice appréciable de démocratie qui réside dans l'engouement spontané du public, la liberté de choix apparente des électeurs. En fait, serait-il inexact de parler de liberté apparente ? Pas pour autant. Car, bien que les conditions d'une élection libre, véritablement démocratique et débarrassée de toute contrainte aient été prévues, cela n'a pas empêché les tentatives de manipulation et autres formes de tractations politiciennes d'être de



la partie. Et c'est justement là, la partie invisible de l'iceberg.

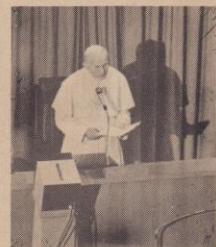
AU-DELA DES SYMBOLES

En effet, il est apparu qu'au-delà des symboles identifiant les

candidats aux fonctions de chefs de quartiers de villes, chefs de villages et de maires, certains partis politiques auraient rivalisé d'as-

(Lire la suite à la page 2)

A L'ECOUTE DU PAPE



LES FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES ET ETHIQUES DES DROITS DE L'HOMME

On a justement relevé que la Déclaration de 1948 ne présente pas les fondements anthropologiques et éthiques des droits de l'homme qu'elle proclame. Il apparaît aujourd'hui clairement qu'une telle entreprise était à l'époque prémature. C'est donc aux diverses familles de pensée — en particulier aux communautés de croyants — que revient la tâche de fournir les bases morales de l'édifice juridique des droits de l'homme.

En ce domaine, l'Eglise catholique — et d'autres familles spirituelles peut-être — a une contribution irremplaçable à apporter, car elle proclame que c'est dans la dimension transcendance de la personne que se situe la source de sa dignité et de ses droits inviolables. Nulle part ailleurs. En éduquant les consciences, l'Eglise forme des citoyens attachés à la promotion des valeurs les plus nobles. Bien que la notion de « droit de l'homme », avec sa double requête de l'autonomie de la personne et de l'Etat de droit, soit en quelque sorte inhérente à la civilisation occidentale marquée par le christianisme, la valeur sur laquelle repose cette notion, à savoir la dignité de la personne, est une vérité universelle destinée à être reçue de plus en plus explicitement dans toutes les aires culturelles.

Pour sa part, l'Eglise est convaincue de servir la cause des droits de l'homme lors-

(Lire la suite à la page 9)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

PROCHAINES ECHEANCES ELECTORALES A QUAND LE DEPOT DES CANDIDATURES?

Dans quelques mois, les Béninois iront aux urnes pour élire leur Président de la République. Cette phase ultime interviendra bien sûr après le référendum et les législatives. Alors que les échéances approchent inexorablement, les Béninois ne connaissent toujours pas ceux qui, tout en étant membres des institutions de la transition, aspirent aux fonctions présidentielles.

L'instauration d'un gouvernement de transition sans bain de sang est une rare exception en Afrique. Le Bénin qui a réussi le pari est aujourd'hui considéré comme « le laboratoire de la démocratie » comme l'ont écrit tout récemment de nombreux journalistes étrangers. Dès lors, il importe de tenir le pari et réussir le passage du monopartisme au pluralisme politique sans heurts majeurs.

Les dernières élections primaires ont permis de noter une lacune qui risque de se reproduire sous une autre forme lors des présidentielles et des législatives. Ainsi, nombreux sont les Béninois qui ont élu leurs chefs de quartiers et leurs maires de communes sans savoir à qui ils accordent leurs suffrages. En dehors de la formule inédite et insolite de signes, inventée par le Ministère de l'Intérieur, il reste que le temps limité de la campagne électorale ne permettait pas aux populations de découvrir les candidats. Loin d'être un échec, ces premières consultations démocratiques doivent servir à ajuster les choses dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

Il est donc urgent que ceux qui aspirent aux fonctions présidentielles déposent leurs candidatures dans les meilleurs délais. Cela offrirait aux Béninois, la possibilité de les juger, de les apprécier dans leurs comportements, prestations et dans leur programme d'action gouvernementale. Cela est d'autant plus important que dans notre pays, les Forces vives de la Nation et le Président Mathieu Kérékou ont pu négocier une période transitoire. Il faut que cette transition serve à quelque chose. L'opinion publique internationale ne comprendrait pas que ce soit seulement à la dernière minute que les candidats aux fonctions présidentielles déposent leurs dossiers malgré une si longue période de transition. Le Bénin devra également tirer des leçons des dernières élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Si l'opposition représentée par M. Laurent Gbagbo, président du Front Populaire ivoirien (FPI) n'a remporté que 20 % des voix, c'est tout simplement parce qu'il n'est connu que des jeunes et des intellectuels. Le paysan ivoirien ne connaît que M. Félix Houphouët-Boigny. Même certains intellectuels se sont abstenus d'accorder leurs suffrages à M. Laurent Gbagbo, parce que ce candidat n'a pas eu le temps de « vulgariser » son programme d'action et ses intentions politiques. Ainsi et pour ne pas jouer avec le destin de la Côte d'Ivoire M. Félix Houphouët-Boigny a été reconduit aux affaires publiques. Certes, le cas du Béninois est différent. Car, même si le président Kérékou déposait sa candidature (ce qui n'est pas encore évident au risque d'échouer et de perdre ainsi sa crédibilité), il se trouvera face à d'autres candidats moins handicapés, mais qui n'auront cependant pas réussi à convaincre les Bé-

ninois sur leur capacité à gouverner le Bénin.

UNE QUESTION FONDAMENTALE

À ce niveau se pose une autre question fondamentale. Dans quelles conditions ceux qui aspirent aux fonctions présidentielles et qui se trouvent dans les institutions de transition déposeront-ils leurs candidatures ? Ce volet paraît très important, lorsqu'on sait que les membres du Haut Conseil de la République et le Premier Ministre ont été élus par les Forces



M. Nicéphore Soglo

vives de la Nation et n'ont pas le droit de tricher ou d'abuser de la confiance placée en eux. L'honnêteté intellectuelle débarrassée de tout sentiment de magouille et de diversion exige que ces membres des institutions transitoires démissionnent au plus tôt pour se mettre au même palier que les autres candidats. Cela est d'autant plus urgent que s'ils usent de la ruse en utilisant les moyens de l'Etat pour une campagne déguisée, ils risquent de provoquer une rançon des Forces vives qui les ont élus pour la période transitoire. Cela s'appellera tricherie et abus de confiance. Il est à craindre dès lors une folklorisation de la vie politique préjudiciable au Renouveau Démocratique. On comprend donc le souci de M. Albert Tévoédjré, qui, il



M. Albert Tévoédjré

y a quelques jours, avait indiqué la nécessité de définir clairement « les règles à appliquer pour le dépôt des candidatures aux élections présidentielles en ce qui concerne les membres du gouvernement de transition et les membres du Haut Conseil de la République ». Seulement on pourrait bien se demander pourquoi ce Secrétaire général de l'Association Mondiale de Prospective Sociale (AMPS) n'a pas démissionné pour donner le départ. Est-il en train d'attendre très important et les conditions de départ ? Peut-être. Seulement ce qui est inquiétant, c'est le silence dans lequel se sont mises les autres membres du HCR quant à la nécessité de démission des membres des institutions transitoires qui aspirent aux fonctions présidentielles. D'où source bien informée, on indique qu'un parti politique bien représenté au HCR a l'intention de faire de la diversion sur cette préoccupation afin de permettre à un candidat que le parti soutiendra de profiter au maximum de sa position pour se « populariser ». En réalité, cette stratégie ne surprend personne. Mais elle comporte, un danger, celui de frustrer les autres partis politiques, les syndicats, les associations de développement et autres groupes organisés qui ont bien voulu les porter à ces postes à la Conférence nationale. Une telle tricherie

pourrait faire des mécontents et alimenter les conflits pendant les cinq prochaines années.

Ainsi, la session conjointe, gouvernement, Président de la République et HCR doit urgentement arrêter au moins trois mois avant les présidentielles, la date de dépôt des candidatures et exiger la démission des candidats qui sont dans les institutions transitoires. C'est seulement à ce prix que les Béninois auront l'opportunité de découvrir davantage ceux qui ont l'ambition de les diriger. Le fait de mettre tous ces candidats sur le même palier trois mois avant les élections permettra aux populations d'apprécier leurs projets de société au-delà des discours démagogiques faits de promesses irréalistes et irréalisables. Ce sera également l'occasion de noter leur envergure internationale et leur capacité à proposer des remèdes aux maux dont souffre le Bénin, notamment le chômage et le sous-emploi (plus de 4 000 diplômés des cycles universitaires sont sans emploi), manque d'infrastructures socio-sanitaires, anémie financière, corruption à grande échelle etc. Ces candidats doivent être en mesure de proposer une politique économique et sociale interne pour la réhabilitation du Bénin. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International n'interviendront qu'en dernier ressort pour corriger les lacunes et insuffisances. Car une politique économique de souveraineté ne doit pas prendre indéfiniment appui sur la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Irénée A Zannou

Elections Locales et Communales PREMIER TEST POUR LE RENOUVEAU DEMOCRATIQUE

QUELLES LEÇONS ?

(suite de la première page)
tuces et de subterfuges pour « investir » les structures locales et consolider leur arrière-base dans la perspective des prochaines consultations. Certes, la loi autorise les partis politiques à surveiller et à contrôler ces opérations électorales, mais de là à influencer le choix des électeurs, il n'y a qu'un pas qui, dans certains endroits, a d'ailleurs été vite franchi.

C'est à croire donc que ces élections primaires constituent un tremplin décisif pour l'ascension politique de certains représentants de partis à l'échelle locale. Et nul doute que la ruse, le sens du calcul et une certaine faculté de persuasion ont été très payants dans ces opérations électorales où certains électeurs plus ou moins naïfs n'ont pu voter qu'au terme d'une sensibilisation intéressée et partisane ou encore sous l'influence de l'opinion publique. Nombreux furent en effet ces électeurs sous-informés sur le profil des candidats qui ont ac-

compli un vote orienté ou qui ont simplement accompli leur devoir électoral par suivisme et non par conviction politique. Ces arrangements ont été d'autant plus faciles qu'un grand nombre d'électeurs n'avaient pas une intention de vote ciblée en sortant de leurs maisons les 10 et 11 novembre 1990.

Ainsi, on pourrait à ce niveau trouver la source des principaux ratages enregistrés par ces élections et qui sont le fait de l'absence d'une campagne régulière ; laquelle aurait permis à l'électeur d'en savoir davantage sur ses futurs administrateurs et d'avoir des raisons objectives et suffisantes de préférer tel candidat à tel autre. Car, en fait de campagne, il n'en a pratiquement rien été dans plusieurs quartiers de villes et villages et les électeurs en furent bien embarrassés avec leur conscience. Et même là où cer-

(Lire la suite à la page 10)

L'ENJEU DU PROCHAIN REFERENDUM : le choix d'un régime

(suite de la première page)

de ses organes, il est vain de savoir si le régime semi-présidentiel avait été vraiment retenu par la Conférence des Forces vives de la Nation ou s'il était le résultat d'une manœuvre frauduleuse de certaines personnes membres de la Commission Constitutionnelle.

Ce qui paraît le plus important et le plus urgent c'est de demander si le régime semi-présidentiel que réclame à cor et à cri une fraction de l'électorat constitue vraiment un rempart contre le présidentialisme puis de chercher à voir si dans le Projet de Constitution soumis au référendum, les pouvoirs du Président sont suffisamment balisés pour éviter la dérive vers l'autocratie ?

REGIME SEMI-PRESIDENTIEL, FAUX REMPART

Les adversaires du projet de Constitution lui reprochent de faire le lit au présidentialisme néo-africain et de tourner le dos à l'innovation.

En Afrique noire francophone depuis l'indépendance, nos Etats n'ont pratiqué que le présidentialisme caractérisé par la concentration de tout le pouvoir d'Etat aux mains d'un seul homme, le Président de la République et par le laminage des prérogatives de l'Assemblée Nationale réduite à un rôle de chambre d'enregistrement dispensatrice du vernis démocratique aux décisions du timonier national autocrate et inamovible.

Pour eux, le moment est venu d'expérimenter un autre système qui empêcherait efficacement de retomber dans les ornières du passé. Ce système miracle serait le régime semi-présidentiel en tant qu'il assure le partage du pouvoir exécutif entre un Président de la République élu et un Premier Ministre, chef du Gouvernement, responsable devant l'Assemblée Nationale. Et l'on cite en exemple l'exécutif actuel partagé entre le Président Kérékou et le Premier Ministre Soglo. L'avantage d'un tel système serait non seulement le partage du pouvoir exécutif entre deux organes mais aussi et surtout la possibilité qu'aurait l'Assemblée Nationale qui incarne la volonté populaire de contrôler l'action gouvernementale et en cas de besoin, de renverser le Gouvernement par un vote de défiance. Un tel système garantirait mieux la démocratie et la transparence.

L'analyse paraît séduisante mais à y regarder de près, on y décèle des zones d'ombre :

D'abord le régime de transition actuellement en place au Bénin

n'est pas de type semi-présidentiel. Puis il n'est pas tout à fait exact d'affirmer que le régime semi-présidentiel empêche efficacement la concentration du pouvoir d'Etat au profit du Président de la République.

1 — LE REGIME DE TRANSITION N'EST PAS DE TYPE SEMI-PRESIDENTIEL.

Le régime de transition issu de la Conférence des Forces vives de la Nation est original et singulier. Il procède d'un compromis laborieux mis au point par le génie du peuple béninois pour faire économie d'une mutation politique violente et sanglante. Il n'a de commun avec le régime semi-présidentiel que son caractère bicéphale. La comparaison s'arrête là. En effet le Président de la République de la période de transition n'est pas élu au suffrage universel direct comme cela se doit dans un régime semi-présidentiel classique. De plus, la loi constitutionnelle n° 90-009 du 21 mai 1990 portant organisation des Pouvoirs de la période transitoire ne lui reconnaît pas la prérogative de dissoudre le Haut Conseil de la République en cas de conflit entre cet organe et le Gouvernement. Dans un régime semi-présidentiel, le Chef de l'Etat élu au suffrage universel direct et jouissant, de ce fait, d'une légitimité égale à celle du Parlement et supérieure à celle du Premier Ministre, n'accepterait pas d'être aussi discret et de laisser les coudées franches au Premier Ministre comme c'est le cas en cette période de transition.

2 — REGIME SEMI-PRESIDENTIEL, BARRIERE INEFFICACE CONTRE LA CONCENTRATION DU POUVOIR

Les éléments tirés de l'histoire constitutionnelle française démontrent que le Président de la République est le véritable Chef du Gouvernement. C'est lui qui détermine et conduit la politique de la Nation, nonobstant les dispositions de l'article 20 de la Constitution française de 1958 qui reconnaît cette prérogative au Premier Ministre. Relatant dans ses Mémoires le fonctionnement des institutions de la Vème République, le Général De Gaulle qui, du reste, n'appelait jamais ses Premiers Ministres Chefs du Gouvernement, écrit : « Dans les cas les plus importants, j'invite tous les membres (du Gouvernement) à faire connaître leurs avis. De toute façon, le Premier Ministre présente des arguments et ses propositions. Enfin de compte, j'indique quelle est ma manière de voir et je for-

mule la conclusion. Après quoi, le relevé des décisions est arrêté par moi-même et c'est auprès de moi que le Ministre de l'Information vient prendre les directives pour ce qu'il va faire connaître au public de la réunion qui s'achève. » (1)

M. Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre ne démentira pas cette concentration du pouvoir exécutif au profit du Président, lui qui a déclaré dans une interview le 22 septembre 1970 que : « Le Chef de l'Etat trace les orientations dans tous les domaines sans exception. Quant au Premier Ministre chargé de diriger le Gouvernement dans le sens indiqué, il est consulté, mais non le seul, par le Président, comme il se doit entre hommes dont le devoir est de faire équipe, étant entendu que l'un est le capitaine et que l'autre est son premier coéquipier. » (2)

L'enseignement que l'on peut tirer de ces éléments historiques est, d'une part, que le bicéphalisme institué par le régime semi-présidentiel en France est de facte, celui qui en est le fondateur, mais non le seul, par le Président, comme il se doit entre hommes dont le devoir est de faire équipe, étant entendu que l'un est le capitaine et que l'autre est son premier coéquipier.

Il est donc erroné de croire qu'il suffirait de doter notre pays d'un régime semi-présidentiel pour éviter à notre peuple l'autocratie et la dictature. L'étude de l'évolution des institutions politiques dans le monde établit qu'un régime

politique, quelle qu'en soit la nature, dès qu'il se déploie dans un système à un parti unique ou dans un système à un parti dominant, dérive nécessairement vers l'autocratie ou vers la dictature d'une oligarchie.

La transformation du régime présidentiel en régime présidentieliste n'est pas une tendance naturelle de ces régimes mais le résultat des effets pervers du Parti unique ou du Parti dominant qui assure au Président de la République une majorité parlementaire stable, homogène et docile. Les démocraties socialistes de l'Europe de l'Est ont opté pour le régime d'assemblée supposé très démocratique parce qu'il fait du Parlement le détenteur exclusif du pouvoir d'Etat. Mais le parti unique n'a pas manqué de faire sombrer ces pays dans la dictature féroce ou des dirigeants du parti.

Ce qui est fâcheux c'est que le régime semi-présidentiel ne fonctionne bien et n'est stable que dans la seule hypothèse où le parti du Président remporte la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et que l'orientation politique du Président coïncide avec celle de la majorité des Députés s'exprimant à travers le Premier Ministre et le Gouvernement. Dans tous autres cas, l'opposition entre l'orientation politique du Président et celle de la majorité du Parlement entraîne inévitablement des conflits et partant, d'instabilité politique. La question est de savoir s'il est convenable qu'en cette époque de grande difficulté économique, nous fassions courir le risque d'instabilité politique à notre pays et à notre peuple ?

Yaovi Paul Agbétognon

(1) Général De Gaulle, Mémoires d'époque, tome 1, p. 285.

(2) : M. J. CHABAN-DELMAS cité par B. CHANTEABOUT in Droit Constitutionnel et Science politique, A. Colin 1982 p. 510 et ss.

(3) Idem

Nous aborderons dans notre prochaine livraison les problèmes liés à la limitation des pouvoirs du Président de la République dans le Projet de Constitution.

FLASH

● CEE : Les ministres des Affaires étrangères ont décidé de lever leurs sanctions diplomatiques contre la Chine et l'Iran, maintenant celles frappant la Syrie.

● En Italie, toute personne désirant entrer dans l'armée, la police ou les services de pompiers devra désormais se soumettre au test du Sida.

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

NOTES SUR LES BARIBA DU BRESIL
AUX XVIII^e-XIX^e SIECLES

Parler de la présence de Bariba au Nigeria, en République du Bénin et même au Togo n'a en soi rien de surprenant : ce sont, en effet, en Afrique noire, « leurs espaces ». Des travaux d'historiens et de sociologues généralement de belle facture, nous les ont déjà suffisamment fait connaître, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour une meilleure saisie interne de leur vie communautaire, politique et culturelle. En revanche, l'on est surpris d'apprendre qu'il y a eu aussi des Bariba dans le nouveau Monde et plus particulièrement au Brésil. Cet étonnement est d'autant plus compréhensible que l'étude des Bariba du Brésil n'est pas un thème classique de l'historiographie africaine et même brésilienne.

I — LES BARIBA D'AFRIQUE EN AFRIQUE ET LES CONDITIONS DE LEUR ACHEMINEMENT VERS LA COTE

Trois Etats africains indépendants se partagent le groupe socio-culturel communément connu sous le nom Bariba : le Nigeria, la République du Bénin et le Togo ; ils sont localisés dans la partie septentrionale de ces pays où ils sont en effet très variables ; ils sont par exemple plus nombreux au Bénin qu'au Nigeria, où leur effectif est supérieur à celui du Nord Togo. Ce sont les noyaux béninois et togolais qui nous intéressent plus directement dans le cadre des migrations précoloniales des Bariba au Brésil, parce que ce sont ces deux pôles surtout qui ont fourni le plus de Bariba à la traite négrière aux XVIII^e-XIX^e siècles.

Le Borgou et l'Atacora (1) sont les deux espaces de l'installation des Bariba au Nord de la République du Bénin ; ils sont cependant beaucoup plus nombreux dans le Borgou où les Tchenga les ont précédées que dans l'Atacora où ils ont trouvé sur place, installés avant eux, des populations montagnardes communément qualifiées de paleoméritiques : celles-ci sont en particulier des Taneka au voisinage de Birni et des Waba vers Kouandé : ces deux principautés ont été, avec Nikki, respectivement le siège d'entités d'où sont partis des immigrants Bariba pour s'installer au Nord du Togo dans les régions du Cambélé, Dapaon, Bapuré, etc (2). Ces mouvements de population étaient surtout dus à des expéditions militaires. C'est au cours de ces mêmes expéditions (3) victorieuses ou malheureuses que des Bariba sont capturés et envoyés en convoi avec des ressortissants d'autres groupes ethniques vers la Côte. Parmi eux, quelques-uns de leurs voisins Boko, sommairement assimilés à eux, sous la dénomination générique de « Bariba » à la Côte des Esclaves et de « Borgou » (4) lors de leur recensement à l'arrivée au Brésil.

II. — LES CONDITIONS DE DEPART POUR LE BRESIL

Tous les ports d'embarquement des Bariba en direction des Amériques se situent à la Côte des Esclaves. Ils se

ramènent essentiellement aux localités de Ouidah, Agoué, Petit Popo ou Aného, Porto-Séguro ou Agbodrano.

Le gros des esclaves bariba partaient surtout du Borgou et sont de proche en proche, d'une escale à l'autre, conduits à Atakpamé ou au grand marché de Togodo au Togo d'où ils partaient pour les ports Seguro, Aného, Agoué. Emile LE BRIS a récemment montré dans un ouvrage peu diffusé, l'itinéraire d'acheminement par voie de terre des Bariba du Nord vers la zone côtière. (6)

Arrivés à Togodo, ils étaient vendus, comme les autres esclaves, aux agents des grands traitants à raison de 3 sacs de sel de 30 kg pour un homme, 3 ou 4 pour une femme, 1 ou 2 pour un vieillard. (7)

Ces esclaves étaient ensuite conduits aux ports susmentionnés pour être vendus aux marchands portugais. Ceux-ci régulaient leurs achats avec des cauris, des balles de pagne, des fûts d'alcool, des sacs de sel, etc. Le mouvement des navires était alors comme : cinq ou six caravelles partaient chaque mois de Porto Seguro et d'Agoué, deux ou trois d'Aného, (8) 15 à 20 esclaves étaient mensuellement livrés par les fournisseurs aux Portugais. (9) En fait les Bariba ne constitu-



Le type Bariba

tuaient qu'une minorité au sein des cargaisons. Les études récentes nous permettent de situer les différents acheminements de Bariba au Brésil, aux XVII^e-XIX^e siècles.

III. — L'INSERTION DES BARIBA DANS LA DIASPORA NOIRE DU BRESIL

De la Côte des Esclaves, les Bariba, au milieu des ressortissants d'autres groupes socio-culturels, partaient pour le Brésil. Leur principal port de débarquement est Bahia qui comptait beaucoup d'esclaves.

Recensés sous l'appellation de Borgou (10) à Bahia où ils étaient en plus grand nombre que minoritaires parmi les autres Noirs, les Bariba avaient pu conserver leur nom spécifique au sein de la société des XVII^e-XIX^e siècles. Ils étaient cependant classés dans le grand ensemble des Soudanais, (Sudanases (11) comme l'on disait à Bahia à l'époque) les Nupe, les Haoussa, les Peul, les Borgou ou Bariba étaient également classés parmi les esclaves musulmans. Contrairement aux Nupe ou Takpa, il n'existe pratiquement pas de statistiques précises sur l'effectif des Bariba transférés au Brésil aux XVII^e-XIX^e siècles. Leur faiblesse numérique et leur volonté d'intégration rendent compte de leur rapide « fusion » dans la masse de la société noire de Bahia.

Sur le plan des activités religieuses décluant des cultes africains transplantés au Brésil, les Bariba n'ont pas eu d'initiations dignes d'être notées : ils n'ont pas créé de centres religieux afro-brésiliens communément connus sous le nom de Candomblé ou Terreiro à l'image, par exemple, des Bantous, des Nagos et des Nupe. Néanmoins, ils prirent part activement aux côtés des Haoussa et des Nupe aux révoltes des Malé, série de soulèvements à caractère politico-religieux dominés par l'Islam qui secoururent Bahia dans la première moitié du XIX^e siècle, menaçant la sécurité politique et économique du pays. (12) La plus importante de ces révoltes eut lieu en 1833 : elle est connue sous la dénomination d'« insurrection des Malé ». Déjà à la fin du XIX^e siècle rien ne permettait plus de distinguer les descendants des Bariba de ceux des autres groupements africains de Bahia. Ils ont perdu leurs scarifications faciales, et leur langue ne semble pas avoir laissé beaucoup de traces notables dans le vocabulaire afro-brésilien. (14)

CONCLUSION

Cette première approche des Bariba du Brésil, loin d'être exhaustive, ne constitue qu'une introduction à une étude plus systématique à mener à l'avenir à partir d'une étude plus fournie de la documentation brésilienne disponible sur la question. Synthèse rapide mais éclairante, elle aura eu le mérite de commencer à jeter quelque clarté sur un domaine inexploré et resté inconnu jusqu'à ce jour ; d'où son indéniable valeur contributive.

A. Félix Iroko

1. LOMBARD (J.) : Structures de type féodal en Afrique noire : Etude des dynamismes internes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey. Paris, Mouton et Cie, La Haye, 1954.
2. CORNEVIN (R.) : Histoire du Togo. Collection Mondes d'Ouest-Mer, Paris, Editions Berger — Levraud, 1962, p. 59.
3. IDEM, IBIDEM, 1962, p. 59.
4. CASTRO (Y. A. P. de) : De l'intégration des apports africains dans les parlers de Bahia au Brésil. Thèse de 3^e cycle, 1976, T. I, p. 91.
5. LE BRIS (E.) : Les marchés ruraux dans la circonscription de Vo, République du Togo. Paris, Editions de l'ORSTOM, Tra-
6. LE BRIS (E.) : Op. Cit. 1984, p. 11. Voir carte en particulier.
7. IDEM IBIDEM, 1984, p. 11.
8. LE BRIS (E.) : Op. Cit. 1984, p. 11.
9. LE BRIS (E.) : Op. Cit. 1984, p. 11.
10. Ils n'étaient nullement appelés Borgou en Afrique. Ce mot est un toponyme désignant le Bénin et au Nigeria une zone où habitent les Bariba avec d'autres groupes ethniques. Il est intéressant de faire remarquer qu'un toponyme africain est devenu un ethnonyme au Brésil où Borgou et Bariba, deux interchangeables désignent les sortis d'un même groupe culturel.
11. OTT (C. B.) : Formação e evolução étnica da Cidade da Salvador (O bairro Bahiano). Salvador — Bahia, Tipografia Manoel Editora LTDA, 1955, p. 238 Voir 49 — 69, p.p. 91 — 93.
12. CASTRO (Y. A. P. de) : Op. Cit. T. I, p. 90.
13. IDEM IBIDEM, 1976, T. I, p. 90.
14. Voir le dictionnaire de CACCIAZZI RE (O. G.) : Dicionário de Culturas Afro-brasileiras com origem das lavras. Forence Universitaria/SEEC-RJ, particular p.p. 21 — 25.

LE PRIX NOBEL ALTERNATIF
REMIS A UN AFRICAIN
« SIX S »
UN MODELE DE DEVELOPPEMENT
POUR L'AFRIQUE

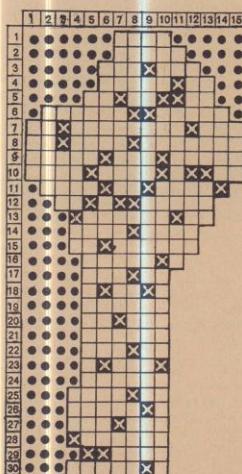
Le Prix Nobel alternatif a été remis récemment à Copenhague à l'ingénieur agronome Bernard Ouédraogo, Burkina Faso. Cette distinction créée en 1980 à l'initiative de l'Allemand suédoise Jacob Uexküll, est remise chaque année à une personne qui « travaille à trouver une solution exemplaire et pratique aux problèmes de notre temps ».

Le jury a qualifié Bernard Ouédraogo de « dirigeant agronomie le plus efficace d'Afrique ». Il est secrétaire de l'organisation d'aide au développement « Six S » (« Se servir de la Savane Séchée en Savane et au Sahel »), fondée en 1976. L'organisation travaille au Sénégal, au Mali, en Mauritanie, Togo, en Gambie, en Guinée Bissau et au Burkina Faso. Elle est présente dans le domaine de la santé, construit des puits, participe au reboursement et à la protection des sols et installe des systèmes d'irrigation. Au Burkina Faso et au Sénégal, « Six S » soutient 3.000 groupes d'une centaine de personnes dans 800 villages.

Plusieurs experts internationaux relèvent le caractère exemplaire pour l'Afrique de « Six S », car l'organisation, outre une direction efficace, a un engagement profond dans les communautés villageoises africaines.

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISES



Horizontalement.

— 1. Instrument de la famille des violons. — 2. Richesses. — 3. Chef lieu de province de Sanguï, au Burkina Faso. Département de la République du Bénin. — 4. Saint, abbé qui est à l'origine de la fondation de l'abbaye de Céaué (aujourd'hui dans l'Orne). Cinquième et vingt-deuxième lettres de l'alphabet. — 5. Déterminant. Abréviation de saint. Article. — 6. Manière de chasser au hasard du lancer. Aiguise. — 7. Abréviation pour bonne action. Relative aux routes. Jugée inefficace, elle a été remplacée par l'ONU. — 8. Quinzième et douzième lettres de l'alphabet. Empêtrer. Fatiguer. — 9. Qu'on a cuit en pochant. Convier. Certaines. — 10. Charge d'ané. L'un des deux organes sécrétaires glandulaires qui élaborent l'urine. Déterminant. — 11. Qui manque de

Réponse en page 7

simplicité. Coup de baguette frappé sur le tambour. D'une couleur intermédiaire entre le blanc et le noir. — 12. Indique le lieu d'où l'on vient. Navire à fond plat. — 13. Gomme résine aromatique fournie par le balsamier. Deuxième et dix-neuvième lettres de l'alphabet. — 14. Située. Agrément. — 15. Première note de la gamme. Lichens aux longs cils. — 16. Déshonneur. — 17. Souverain. Dix-neuvième et seizième lettres de l'alphabet. — 18. Difficulté. — 19. Octroyer. — 20. Symbole de l'or. Trou dans un mur. — 21. Tampon. — 22. Fera un déplacement. Note inversée. — 23. Eclos. — 24. Maisons de fous. — 25. Enlevée. Promon réféléchi. — 26. Récolte de vin. — 27. Se dit, chez les gnostiques, des puissances éternelles émanées de l'Etre suprême et par lesquelles s'exerce son action sur le monde. Derrière. — 28. Fleur d'oranger destinée à la distillation. — 29. Adoré. — 30. Musée du port.

Verticalement.

— 1. Sous-préfecture béninoise. — 2. On les montre quand on s'enfuit. — 3. Cérémonie du jeudi saint. — 4. Fanfare. Connus. Ornement en forme d'œuf. — 5. Fiche. Immunité à l'égard des poisons minéraux ou végétaux acquise par accoutumance progressive. — 6. Elue de nouveau. Plante monocotylédone vivace. Lac des pyrénées. Ecoueter. Rivière de la Belgique. — 7. Profond estuaire de rivière en Bretagne. Sorte de bandage du pied. Adjunction. Manipulée. Rayon d'une roue en bois. — 8. Grandes mammifères carnivores. Vallée fluviale née par la mer. Saint. Qui manque de simplicité. Article arabe. Planche brute obtenue en sciant un bois rond. — 9. Règle de dessinateur. Conjonction de coordination. Original. Le dieu créateur, dans la doctrine de l'orphisme. Amoureuses. Ville d'Allemagne. — 10. Dix plus un. Perroquet. Cessation volontaire et collective du travail. Qui portent des ornements. Bourriller. — 11. Sud-ouest. Discontinuera. Article du golf inversé. — 12. Rivière du Congo. Appris. Infatués. — 13. Renverser. Déterminant. — 14. Versant exposé au soleil, en pays montagneux. — 15. Organisme américain de recherches spatiales et aéronautiques.

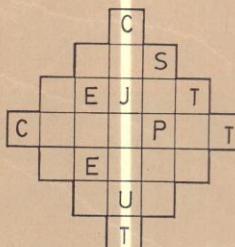
Réponse en page 7

JEU DES SEPT ERREURS



Réponse en page 7

LES MOTS EN LOSANGE



Essayez de reconstituer cette grille de mots en losange. 5 mots à lire dans les deux sens, en vous aidant des 14 lettres proposées dans le désordre.

Lettres éliminées : A R A E J S T A
I U A P E R.

Réponse en page 7

TRIBUNE LIBRE

LES LEÇONS D'UN SCRUTIN

Conformément au Calendrier établi par le HCR et le Gouvernement de transition, les 10 et 11 novembre 1990 a été donné le top des opérations de consultations démocratiques au Bénin, avec l'élection des chefs de villages, des chefs de quartiers de ville et des maires.

Pour qui voulait jauger une fois encore le sens civique et la maturité politique de notre peuple, l'occasion était tout indiquée.

Le taux de participation enregistré dès le premier jour du scrutin a déjà frappé plus d'un. Et puis quelle spontanéité !

Une spontanéité marquée par un mouvement massif vers les urnes, sans contrainte aucune, sans chantage aucun. Les marchés se sont tenus, fort animés. Les taxis et autres « Zémidjans » ont circulé librement du matin au soir. Et rien de tout cela n'a constitué un blocage au bon déroulement des opérations. Tant s'en faut !

Moralité : le peuple béninois a définitivement rejetté le vieil ordre pourri, fait de résignation et de servitude.

Il a réaffirmé sa pleine adhésion au renouveau démocratique et sa ferme volonté d'asseoir les bases des nouvelles institutions devant désormais régir la Société béninoise.

Hormis les insuffisances observées en certains endroits, insuffisances qui requièrent des correctifs immédiats de la part des autorités compétentes dans la perspective des prochaines échéances, les quelques escarmouches et échauffourées engagées ça et là appellent à la réflexion :

- la démocratie, ce n'est pas la guerre.
- la démocratie, ce n'est pas la haine ou le mépris du prochain.
- la démocratie, ce n'est pas non plus la violence.

Il est bon de le savoir et de le retenir aujourd'hui et une fois pour toutes. Car le spectacle affligeant offert par endroits les 10 et 11 novembre par certains truands, et autres pseudo-gélatineurs, au service de causes inavouées, inspirent bien des inquiétudes pour la suite des débats.

Ce qui doit être clair dans l'esprit de tout un chacun et de tous, c'est que les Bureaux de vote ne sauront être, en aucun cas et sous aucun prétexte, transformés en champs de bataille.

De grâce, qu'on laisse enfin à notre peuple la chance et le loisir de participer souverainement et en toute quiétude à l'œuvre d'édition de son destin.

Ce que nous devons également garder à l'esprit, c'est que du verdict des urnes dépend la survie, la sauvegarde ou la remise en cause des acquis de la Confédération Nationale. Tout Béninois, conscient de l'enjeu, a donc intérêt à œuvrer pour le bon déroulement et le succès effectif des présentes consultations.

Point n'est donc besoin de fourbir quelques armes que ce soient en prévision de batailles rangées entre militants rivaux lors des consultations futures, ba-

taillées que d'aucuns considèrent d'ores et déjà comme inévitables.

Prendons garde ! La patrie interpelle notre conscience.

Nous devons donc pouvoir faire violence sur nous-mêmes, apaiser nos passions, et exorciser le fanatisme. Les élections ne constituent pas une fin en soi. Et long, encore très long et semi-dembûches est le chemin qui nous conduira au bien-être réel de tous et de chacun, au bonheur des générations futures. Et puis, dans le contexte politico-économique actuel, nul ne peut prétendre détenir à lui seul la vérité ou du moins la solution magique devant permettre de sauver ce pays. Face aux lourdes tâches qui nous attendent, il nous faut simplement, aujourd'hui plus que jamais, observer des comportements dignes et responsables pour mener, certes dans la diversité, mais dans l'ordre, la discipline, le travail et le respect mutuel, la lutte pour l'édification de la cité.

Briguer des suffrages pour être aux avant-postes dans le processus d'instauration d'une Société libre moderne et prospère au Bénin, quoi de plus noble ! Seulement, il faut savoir y mettre la manière.

Car après tout,

- la démocratie, c'est la tolérance et le respect du prochain ;
- la démocratie, c'est la liberté de choix ;
- la démocratie, c'est le droit à la différence.

Les militants au niveau de tous les partis doivent pouvoir l'entendre et l'admettre ainsi.

C'est d'ailleurs ici qu'intervient la lourde responsabilité des Etats-Major de tous les partis politiques dans le déroulement des consultations actuelles. Il leur revient de toute évidence le devoir impérieux de mobiliser et d'organiser leurs troupes dans l'espoir de victoires à décrocher sur toute l'étendue du territoire national. Mais ce qui leur incombe aussi et surtout, c'est de discipliner ces troupes, de les éduquer dans le sens de la tolérance, du droit à la différence, et dans le sens du respect des autres, et de la non violence.

En tout état de cause, tout porte aujourd'hui à croire que l'avenir du mouvement de démocratie pluraliste qui perce en Afrique, après le tourbillon de l'Est, reste intimement attaché à l'expérience historique en cours au Bénin.

Echouer chez nous, c'est réduire, en tout cas pour longtemps encore, l'Afrique à sa triste situation primitive, c'est-à-dire livrée dans toute son entité au despotisme, à l'absolutisme et à leurs douloires collatérales.

Nous nous devons donc de mesurer à sa juste valeur la gravité de la mission que nous assigne une fois encore l'Histoire dans le concert des nations africaines — pour nous raviser pendant qu'il en est encore temps.

La démocratie n'est pas un jeu d'enfants. Et les prochaines consultations

(Lire la suite à la page 11)

FOOTBALL AFRICAIN

Nigérians et Tunisiens s'affronteront le 2 décembre prochain pour la finale de la coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe. Cette rencontre entre BBC Lions du Nigeria et Espérance de Tunis est très attendue dans les milieux du football africain, en raison de l'exploit inédit des deux équipes. Avant cette finale, voici comment se présentent les autres éditions de la coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe.

HISTOIRE DE LA COUPE D'AFRIQUE DES VAINQUEURS DE COUPE

1975-1989 : DOMINATION EGYPTE-CAMEROUNAISE EN 15 ÉDITIONS

La Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe est née en 1975, tout juste 10 ans après la Coupe des clubs champions. En la lançant, la CAF (Confédération africaine de football) avait estimé que le football africain était prêt à accueillir une 2ème coupe continentale des clubs. Le projet avait été conçu l'année précédente, en 1974, au Congrès de la FIFA, à Francfort, par Y. Tessaïma et Mourad Fahmy, président et secrétaire général de la Confédération.

A l'ombre de la Coupe des clubs champions, qui avait acquis ses lettres de noblesse avec des équipes mythiques comme le tout-puissant Englebert de Lubumbashi ou l'Ashanti Kotoko de Kumasi, la 1ère édition de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe, dotée du trophée Abdelaiz Mostafa — du nom d'un ancien président de la CAF — enregistra l'engagement de 14 clubs. Ils venaient du Bénin (Postesport), du Cameroun (Tonnerre de Yaoundé), de Côte d'Ivoire (Stella), d'Egypte (Union d'Alexandrie), d'Ethiopie (Saint-Georges), de Gambie (Walidjan), du Liberia (Barolle), du Niger (Sahel), du Nigeria (Mighty Jet), de République centrafricaine (Tempête Mocaf), du Sénégal (Jeanne d'Arc), de Tanzanie (Jeshi), du Togo (Omnisports Atakpamé) et de Zambie (Mufulira Wanderers). Le 15ème engagé, le club malgache Fortior, déclara finalement forfait, Tonnerre de Yaoundé, qui alignait un certain Roger Milla, inscrivait le premier son nom au palmarès des vainqueurs, aux dépens du Stella d'Abidjan.

Le nombre de clubs participant à l'épreuve allait s'accroître dès la deuxième édition, puisqu'en dénombrerait 20 clubs en 1976. De ses débuts en 1981, cette compétition devait surtout révéler la domination des clubs du Nigeria avec notamment les succès des Shootings Stars d'Ibadan en 1976 et des Rangers d'Enugu en 1977 — et du Cameroun avec les victoires de Tonnerre (1975), du Canon de Yaoundé (1979) et de l'Union de Douala (1981). Dans ce qui pouvait être considéré comme une affaire entre les Camerounais et les Nigérians, seuls 2 clubs venus d'ailleurs parviendront à enlever un titre : le Horoya de Conakry (1978), qui était pratiquement la réserve du grand Hafia de Conakry ; le Tout-Puissant Mazembé (1980), dernière copie du grand football zairois des années 70.

Ce sera ensuite l'ère égyptienne, avec ses clubs relativement mieux structurés et plus nombreux que ceux de l'Afrique subsaharienne. De 1982 à 1986, 2 clubs de la capitale égyptienne : Arab Contractors (les Entrepreneurs arabes), et National Al Ahli, l'équipe de football la plus populaire du

monde arabe, vont faire mainmise sur les titres. Avec un doublé de Arab Contractors (1982 et 1983) et un triplé réalisé par National (1984, 1985 et 1986). Soit, en 5 ans, 5 finales et 5 succès ! Les Egyptiens réalisent le coup parfait.

Quant aux 3 derniers vainqueurs de la compétition, désormais dotée du trophée Nelson Mandela depuis que le National enlevant 3 fois consécutivement le trophée Mostafa, se l'est approprié — ce sont des lauréats inédits : Gor Mahia (Kenya) en 1987 : Club athlétique de Bizerte Tunisie en 1988 ; El Mirreikh (Soudan) en 1989

1975-1981 LE DUEL NIGERIA-CAMEROUN ET LES SUCCES GUINEEN ET ZAIROIS

Pour la première finale de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe, Tonnerre Kalara de Yaoundé ne fait pas de défaite face à Stella d'Abidjan. Les coéquipiers de Roger Milla l'emportent par 1-0



Roger Milla

sur terrain adverse et 4-1 à domicile sur ceux de Beugré Inago, l'excellent attaquant ivoirien. Dans l'équipe camerounaise, joue un futur grand gardien de but : il s'agit de Thomas N'Kono, pourtant licencié au Canon, qui évolue sous un autre nom (Ambiang). C'est justement ce qui fausse et dénature l'esprit sportif de la compétition à ses débuts, car on n'hésite pas à faire appel à des joueurs licenciés dans d'autres clubs pour se renforcer. Et, dans cette finale, les Camerounais du Tonnerre auraient fait appel à 3 joueurs qui ne sont pas régulièrement licenciés sous leurs couleurs. Le Tonnerre est cependant un 1er



Le Canon de Yaoundé

vainqueur au palmarès modeste, car, en 8 matches, il n'en remporte que 3 : en quarts de finale contre l'Union d'Alexandrie (Egypte 4-0 avant une défaite 0-3) et les 2 victoires en finale. Au 1er tour, face à Mighty Jet (Nigeria) et en demi-finale contre Mufulira (Zambie), il ne doit la poursuite de son chemin vers la gloire qu'au bénéfice du nombre de buts marqués à l'extérieur (0-0 et 2-2 au Nigeria ; 1-1 et 2-2 en Zambie).

N'empêche que le club camerounais va se retrouver l'année suivante en finale, la 2ème fois consécutive, mais cette fois-ci, il est stoppé par ICC Shooting Stars d'Ibadan (1-4 et 1-0). Dans la formation du Nigeria, évoluent 2 excellents joueurs qui feront longtemps parler d'eux par la suite, Segun Odégbami, dont les débordements font merveille à voir et le milieu de terrain Muda Lawal. Le bilan du club nigérian est un peu meilleur que son prédecesseur : 5 victoires, 1 nul, 2 défaites et 15 buts marqués pour 7 encaissés.

En 1977, un autre club nigérian va faire mieux. C'est Enugu Rangers, qui termine invaincu avec 4 victoires et 6 matches nuls, le succès final étant acquis par les coéquipiers du gardien géant Okala aux dépens du Canon de Yaoundé (4-1 et 1-1), autre représentant du football camerounais qui subit la loi, pour la 2ème fois consécutive, d'un club nigérian. Un jeune prodige nommé Théophile Abéga fait ses premières gammes dans le club camerounais. L'échec est dur, mais il aura le temps de prendre sa revanche.

La IVème édition de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe sera une finale d'une autre envergure, en 1978. Elle est inédite cette fois-ci, opposant 2 équipes qui participent pour la 1ère fois à une épreuve continentale : MA Hussein Dey (Algérie) et Horoya (Guinée). Le club guinéen va remporter le dernier titre d'un football qui commence alors à décliner, après le triple succès du Hafia Football Club en Coupe des Champions (1972, 1975 et 1977). C'est l'ultime éclat d'un pays cancérisé et d'un régime — celui de Sékou Touré — peu respectueux des droits de l'homme, qui avait fait du football sa vitrine en direction des jeunes d'Afrique. Double et large succès des Guinéens face aux Algériens (3-1 à Alger, 2-1 à Conakry).

En 1979, c'est le retour du Canon de Yaoundé, qui remporte, une année après avoir conquis la Coupe d'Afrique des champions, celle des vainqueurs de coupe. Dans la formation camerounaise de cette année-là, qui « atomise », en finale le surprenant club du Kenya, Gor Mahia (2-0 et 6-0), si l'un des grands rôles est tou-

jours tenu par Manga Onguéné, aussi astucieux à la conception qu'à l'efficacité à la réalisation des buts, la révélation est le même : « Docteur » Abéga.

Pour la IVème édition, les 2 clubs qui parviennent en finale sont des vieux tiers des épreuves continentales : le Tonnerre Mazembé (qui est en fait l'ancien Tout-Puissant Englebert qui, dans l'ère de l'authenticité zairoise, a pris un nom local) et l'Africa Sports d'Abidjan. Englebert est le 1er club africain à avoir remporté 2 titres consécutifs (Coupe des Champions en 1967 et 1968). Depuis la fin des années 60, le club du Shaba s'est montré bien discret, au point que le Viva Club de Kinshasa avait pris sa place dans le cœur des fans zairois. En finale, les Zairois dominent à reprises les Ivoiriens (3-1 à Abidjan, à l'aller, et 1-0 à Kinshasa).

L'édition de 1981 est émaillée par plusieurs incidents, dont le plus notable intervient en mai, au Cameroun, où le match retour des 8èmes de finale, Union de Douala — FC 105 de Libreville est arrêté après 1 heure de jeu. Les Gabonais, protestant avoir de nombreux blessés, ne se décident pas à reprendre le jeu. Cet incident a de graves répercussions, puisque des ressortissants camerounais vivant au Gabon seront molestés : certains d'entre eux, d'ailleurs, quitteront ce pays. Dans un rapport à la CAF, l'arbitre de la partie voit dans les « blessures » des Gabonais plutôt des simulations.

Le club camerounais poursuit donc son chemin, et 2 ans après avoir gagné la Coupe des clubs champions en 1979, il allait s'adjuger la Coupe des vainqueurs de coupe, aux dépens des Stationery Stations de Lagos (0-0 à domicile et 1-0 chez l'adversaire). L'Union de Douala a gagné avec panache, son bilan étant éloquent : 29 buts marqués en 10 matches contre 8 buts encaissés : 7 succès, 2 défaites et 1 match nul. Le joueur le plus en vue de la formation camerounaise, fut Eugène Ekoko, un attaquant fin et racé, auteur de 29 buts ! Un record pour l'éternité, pour ce footballeur qui ne connaîtra pas, hélas, une carrière à la mesure de son grand talent.

En 7 éditions, seules des équipes de l'Afrique subsaharienne avaient gagné cette épreuve. L'Algérie, plus fidèle aux compétitions de clubs africains que les autres pays d'Afrique du Nord, n'avait réussi qu'à jouer une finale perdue par MA Hussein Dey. Sur les 7 titres décernés, le Cameroun en avait remporté 3 (Tonnerre, Canon et Union), le Nigeria 2 (Shooting Stars et Enugu Rangers), la Guinée 1 (Horoya) et le Zaïre 1 (TP Mazembé). Le

football ivoirien avait été le plus malchanceux, 2 finales avec la Stella en 1975 et l'Africa Sports en 1981 en 7 éditions, ne lui avaient rapporté aucun trophée.

1982-1986 : L'ERE EGYPTIENNE AVEC ARAB CONTRACTORS ET NATIONAL AL AHLI

L'ère qui allait s'ouvrir à partir de 1982, sera celle de 2 clubs égyptiens : Arab Contractors et National Al Ahli.

Avec le club de sa ville natale, Al Ismaily, un riche entrepreneur égyptien, un ingénieur du nom de Osman Ahmed Osman, ministre de l'Habitat sous Nasser, avait réussi à donner à son pays la 1ère Coupe d'Afrique des clubs champions, en 1969. Il avait débloqué des fonds et entendait poursuivre son action en baptisant le club du nom de son entreprise. Mais le club de sa ville ne le suivit pas. C'est alors qu'il décida de créer sa propre équipe Arab Contractors (les entrepreneurs arabes). Le club souffre de l'absence d'un vrai soutien populaire, mais les joueurs sont grassement rétribués et disposent de nombreux avantages, les installations du club n'ayant notamment rien à envier à celles des équipes professionnelles.

Le décor est donc planté. En 1981-82, le club égyptien va participer à sa 1ère Coupe d'Afrique. Pour un coup d'essai, l'équipe d'Arab Contractors va réussir un coup de maître en enlevant la VIIIème édition de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe, battant en finale, à l'aller comme au retour, Power Dynamos, par le même score (2-0). Le bilan des 10 rencontres disputées est de 7 victoires, 2 nuls, 1 défaite (en quart de finale à Abidjan, face à Africa Sports 0-2, avant de gagner au Caire par 3-0). L'année suivante, le club caïrois se renforce en engageant 3 footballeurs d'Afrique noire, le Ghândien Abdul Razak alias 'Golden Boy', le goal camerounais Joseph Antoine Bell, le Sierra Leonais Ismaïl Dyfan. Il conserve son trophée, dominant cette fois, en finale les étonnantes Togolaises de l'Agaza de Lomé avec leur joueur vedette Moutalou Raffiou, défait à domicile sur la marque de 1-0 avant de résister au Caire (0-0). Arab Contractors devient la 1ère équipe à remporter 2 fois consécutivement le trophée Abdelaiz Mostapha.

1984 : c'est déjà la Xème édition de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe qui gagne en popularité et devient aussi prisée par les clubs que l'épreuve réservée aux équipes championnes. La preuve : un autre club égyptien, le National Al Ahli, déjà vainqueur de la Coupe des champions en 1982 et finaliste en 1983, fait partie du lot des équipes qui vont à la conquête du trophée, de même que 3 autres anciens vainqueurs (Arab Contractors

PALMARES DE LA COUPE D'AFRIQUE DES VAINQUEURS DE COUPE

- * 1975 : Tonnerre (Cameroun) bat Stella (Côte d'Ivoire) 4-1/10
- * 1976 : Shooting Stars (Nigeria) bat Tonnerre (Cameroun) 4-0/0-1
- * 1977 : Enugu Rangers (Nigeria) bat Canon (Cameroun) 4-0/1-1
- * 1978 : Horoya (Guinée) bat Ma Hussein Dey (Algérie) 3-1/2-1
- * 1979 : Canon (Cameroun) bat Gor Mahia (Kenya) 2-0/6-0
- * 1980 : TP Mazembé (Zaire) bat Africa Sport (Côte d'Ivoire) 3-1/1-0
- * 1981 : Union (Cameroun) bat Stationery Stores (Nigeria) 0-0/1-0
- * 1982 : Arab Contractors (Egypte) bat Power Dynamos (Zambie) 2-0/2-0
- * 1983 : Arab Contractors (Egypte) bat Agaza (Togo) 1-0/0-0
- * 1984 : National (Egypte) bat Canon (Cameroun) 1-0 /0-1 : tirs au but 4 à 2
- * 1985 : National (Egypte) bat Leventis (Nigeria) 0-1 /2-0
- * 1986 : National (Egypte) bat Sogara (Gabon) 3-0/0-2
- * 1987 : Gor Mahia (Kenya) bat Espérance (Tunisie) 2-2/1-1
- * 1988 : CA Bizerte (Tunisie) bat Rangers (Nigeria) 0-0/1-0
- * 1989 : El Mirreikh (Soudan) bat Bendel Insurance (Nigeria) 1-0/0-0

Canon de Yaoundé et Enugu Rangers). À part le club nigérien, les 3 autres se retrouvent en demi-finales, en compagnie de Al Ahli de Tripoli. A la surprise générale, le club de Tripoli se qualifie pour la finale, aux dépens du Canon,

après une égalité sur les 2 matches (1-0 pour chaque équipe à domicile) mais des tirs de pénalités favorables aux Libyens. Quant à l'explication fratricide entre le National Al Ahli et Arab Contractors, elle tourne de justesse à l'avantage des « Ahlaouis », qui ne doivent leur qualification qu'à bénéfice du but marqué à l'extérieur (0-0 et 1-1). Ce qui en casse, d'ailleurs, les 2 matches se sont joués au Caire. N'empêche, la succession du club du richissime entrepreneur est alors ouverte. Mais, coup de théâtre, les Libyens refusent de jouer contre les Egyptiens. Dire, à cette époque, que les relations entre les régimes politiques des 2 pays ne sont pas bonnes est un euphémisme. Et le régime de Kadhafi est parmi les plus orthodoxes partisans du boycottage de l'Egypte, depuis que le président Sadate a rencontré Menachem Begin à Camp David et établi des relations avec Israël. La CAF, qui ne veut pas d'un vainqueur par forfait, pare au plus pressé et demande au Canon de pallier la défection d'Al Ahli de Tripoli. Avec le succès final du National Al Ahli, à Yaoundé, à l'issue des tirs au but (4 à 2 après les 2 matches (1-0 pour chacune des équipes), la morale sportive est sauve. Le National et ses vedettes Mahmoud el Khaïb et Taher Abou Zeid peuvent détramer leur 1ère Coupe des coups.

Après le Canon de Yaoundé (1971) Coupe des champions et 1978 Coupe des coupes) et l'Union de Douala (dans le même ordre, en 1979 et 1981), le populaire club de Guézira pouvait lui aussi s'enorgueillir d'avoir remporté les 2 trophées continentaux. En 1985, le National persiste et conserve son trophée. Un forfait libyen (uns fois encore) du club El Nasr lui permet d'accéder en finale sans passer par une demi-finale. Battu en finale aller par le club nigérien Leventis United d'Ibadan (0-1 à l'aller), le National, tenant du titre, redresse la situation à domicile (2-0 au retour). La belle aventure du grand club caïrois n'allait pas s'interrompre. En 1986, la série dorée se poursuit, non sans peine cependant, car si en finale aller, il domine Sogara du Gabon (3-0) au match retour, il ne résiste que difficilement au pressing du club gabonais à 2 doigts de rétablir la parité par sa victoire de 2-0. Avec 3 finales et 3 coupes, le National établissait un record — qui tiendra sans doute longtemps encore — et obtient, en même temps, comme le stipulent les règlements de la compétition, le droit de ranger définitivement le trophée Abdelaiz Mostapha dans les vitrines si bien garnies de son siège, à Guézira.

1987-1989 : FINALISTES INATTENDUS VAINQUEURS INEDITES AVEC GOR MAHIA, BIZERTE ET EL MIRREIKH

Les 3 dernières finales de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe ont un peu surpris, dans la mesure où les protagonistes n'étaient pas parmi les favoris. Passe encore pour l'affiche de 1987, Gor Mahia — Espérance de Tunis, le club kényan ayant déjà été finaliste en 1979 et la doyenne des formations tunisiennes affichant un palmarès auquel ne manquait que des références continentales. Mais qui aurait parié sur une finale Club Athlétique de Bizerte (Tunisie) — Ranchers Bees United de Kaduna (Nigeria) en 1988, ou bien El Mirreikh (Soudan) — Bendel United (Nigeria) en 1989.

Gor Mahia et son fameux buteur Peter Dawa, auteur de 7 buts en Coupe d'Afrique, enlèvent la mise, à l'issue de 2 rencontres pour lesquelles la décision ne se fait qu'au nombre de buts marqués à l'extérieur. Les Kényans réussissent 1 match nul (2-2) à Tunis, alors que les Tu-

nisiens ne parviennent qu'à une égalité (1-1) à Nairobi. Les Kényans reçoivent des mains de Winnie Mandela le nouveau trophée de la compétition, qui porte le nom prestigieux du leader sud-africain, alors en prison.

Ce que les « Espérantistes », Tarak Dhibab et coéquipiers n'étaient pas parvenus à donner au football tunisien, c'est-à-dire sa 1ère coupe continentale, sera réussi en 1988 par Bourchada et le Club Athlétique de Bizerte, aux dépens des Ranchers Bees de Kaduna (0-0 et 1-0).

On peut en dire de même pour le Soudan. Tout juste 2 ans après l'échec de son grand rival local, El Hilal en Coupe des champions, El Mirreikh est le 1er club soudanais à remporter une Coupe d'Afrique. Pour la 2ème fois également, c'est le football nigérien qui triomphe avec Bendel Insurance, battu au match aller (0-1) à Khartoum et incapable de refaire son retard à domicile (0-0).

En 15 éditions déjà jouées, l'Egypte domine largement au nombre de succès (5). Elle est suivie du Cameroun (3), du Nigeria (2), puis de 5 autres pays qui, tous, ont remporté 1 titre : Guinée, Zaire, Kenya, Tunisie et Soudan.

MFI — Mamadou Koumé

REPONSE AU JEU LE BENIN EN MOTS CROISES de la page 5

Horizontalement.

- 1. Alto. — 2. Biens. — 3. Réo. Zou.
- 4. Ernée. Ev. — 5. Ce. St. Le. — 6. Trolle. Accr. — 7. Ba. Routière. S.D.N.
- 8. Ol. Puer. Lassera. — 9. Poché. Ira. Sûres. — 10. Anée. Rein. Ta. — 11. Snob. Ra. Gris. — 12. En. Prame.
- 13. Myrrhe. Ba. — 14. Sise. Aveu. — 15. Ut. Usnées. — 16. Honte. — 17. Roi. Sp. — 18. Os. — 19. Donner. — 20. Au. Ope.
- 21. Timbre. — 22. Ira. Is. — 23. Nds. — 24. Asiles. — 25. Otée. Se. — 26. Vi. née. — 27. Eon. Cul. — 28. Néroli. — 29. Aimé. — 30. Groin.

Verticalement.

- 1. Bopa. — 2. Talons. — 3. Cène. — 4. Orphéon. Su. Ove. — 5. Cloué. Mithridatisation. — 6. Réfuge. Lys. Oo. Ouir. Senne. — 7. Aber. Etrier. Réunion. Manie. Rai. — 8. Lions. Ria. St. Snob. El. Ecoin. — 9. Te. Et. Elan. Phanès. Eprises. Uim. — 10. Onze. Ara. Grève. Parées Sellier. — 11. So. Cessera. Eet. — 12. Uté. Su. Imbus. — 13. Verser. Ses. — 14. Adret. — 15. Nasa.

SOLUTION AU JEU DES 7 ERREURS de la page 5

- 1^{er}) La branche de la fleur.
- 2^{de}) La lampe à torche.
- 3^{re}) L'ampoule de la torche.
- 4^{te}) La médaille de la croix.
- 5^e) L'étoile au-dessus de la tête de l'Ange.
- 6^e) Le bec de l'oiseau.
- 7^e) L'aile gauche de l'oiseau.

REPONSE AU JEU LES MOTS EN LOSANGE de la page 5

Ras — Rejet — Cajeput — Sépia — Tua.



L'Egypte, à l'image de son équipe (notre photo), a remporté 5 finales et 5 succès de 1982 à 1986

RELIGION

DANS LA CONGREGATION DES SSA

Tous les ans, les religieuses de la Congrégation de Saint Augustin solennisent la célébration eucharistique en l'honneur de leur Saint patron, le 28 août, par diverses cérémonies de la vie religieuse : prières d'habit, renouvellement des vœux, professions perpétuelles, jubilés.

PORTO-NOVO : 27 AOUT

Dans le diocèse de Porto-Novo, c'est le centre catéchétique Saint-Charles Lwanga de Ouando qui a été choisi pour abriter la célébration au cours de laquelle sept nouvelles religieuses devaient faire leurs premières vœux dans la Congrégation : Anne Gilberte Padonou, Véronique Ougougbé, Pascaline Adjo, Virginie Akakpo, Honorine Hougnon, Florence Kouagou et Mireille Adosso.

La célébration était présidée par l'Évêque de Porto-Novo, Mgr Vincent Mensah entouré de quinze prêtres.

Nous regrettons de ne pouvoir vous livrer l'intégralité de la relation que nous a faite de la célébration notre ami de Porto-Novo, Henri Akpaoka. — En voici néanmoins des extraits.

« Une longue file de religieuses précédaient les heureuses élues du jour, sept jeunes filles qui revêtiront bientôt la robe nuptiale de l'Epoix divin qui les a charmées et choisies.

S'adressant aux jeunes religieuses, le prêtre a notamment dit : « Le Christ s'est adressé à vous et vous appelle à le suivre si vous voulez. — « Viens et suis-moi » Cette voix a pénétré vos cœurs et chacune de vous garde le secret de ce chuchotement. Vous venez car il vous a appelées et vous voilà pour lui dire : « Me voici » pour lui donner votre être ; vous vous engagez à faire partie des pauvres de Yahvé, à vous dépourvoir de vous-mêmes à l'exemple de Saint Paul. Tous les biens mis à votre disposition, vous y renoncez pour suivre Jésus de plus près. C'est ce don qui fait que vous ne pensez et ne pensez plus à vous-mêmes. Eh bien ! L'Eglise est en joie d'être ainsi gracieuse... »

Le renoncement dont parle Saint Paul fait partie de la vie des religieux ou de la religieuse. Si vous voulez suivre le Christ, il faut que vous le suiviez jusqu'à l'abandonnement... »

Cela, c'était le 27 août dans le diocèse de Porto-Novo.

ALLADA : 28 AOUT

Le 28 à Allada dans le diocèse de Cotonou, la Sœur Elisabeth SOUVI faisait sa profession perpétuelle.

L'élue du jour est originaire de Houin, dans le diocèse de Lokossa. C'est ce qui explique la présence de Mgr R. Sastre à côté de Mgr C. Adimou, archevêque de Cotonou, à la lumineuse célébration eucharistique à laquelle participaient aussi 8 prêtres.

A l'homélie, avant de recevoir ses vœux, le célébrant central, Mgr C. Adimou dira notamment à Sœur Elisabeth :

« Vous avez mis toute votre confiance dans le Seigneur qui vous a aimée le tout premier, qui vous a aimée plus que tout le monde, vous a séduite mystiquement de l'intérieur en parlant à votre cœur. Jésus vous a totalement prise en

charge et fera de vous, si vous le voulez bien, un être nouveau, tout transformé de l'intérieur.

Pour cela il suffit que vous suiviez les recommandations de Saint Paul aux Ephésiens, ses fils spirituels, (Eph 6, 10-17) que vous vous laissiez armer spirituellement pour le bon combat de la fidélité au Christ qui vous invite à vous maintenir constamment debout. Votre équipement symbolique est riche de sens : vous avez pour ceinturon, la vérité; pour cuirasse, la justice; pour chaussures, l'élan pour annoncer l'évangile de la Paix. L'Esprit Saint se chargera de vous guider dans la prière sous toutes ses formes ».

En dehors de la célébration et au cours d'une interview accordée à M. Agbonakan et l'Abbé Hyacinthe, R. Nouain : la Sœur Elisabeth Souvi a mis l'accent sur



Sœur Elisabeth Souvi

la place d'une religieuse dans le Bénin d'aujourd'hui.

« De tout temps, dans toutes cultures, a-t-elle dit, la femme a occupé une place indiscutable. On la compare chez nous au pouce sans lequel l'apprehension reste difficile voire impossible pour les quatre autres doigts de la main. C'est dire donc que la femme, chez nous au Bénin, a une place de choix. Qui plus est, la religieuse, avec la pratique des conseils évangéliques, reste le signe du Royaume à venir où Dieu sera tout en tous. »

« S'agissant du contexte du Bénin nouveau, la preuve est nettement faite que la femme est une partenaire égale, une aide assortie aux côtés de l'homme selon l'intention divine exprimée dans le premier livre de la BIBLE ».

Nous nous joignons à Mgr C. Adimou pour les vœux qu'il a formulés pour Sœur Elisabeth en conclusion à son homélie.

« Bon courage, n'ayez pas peur. Nos prières et surtout celles de la Vierge, de Sainte Elisabeth et de tous les Saints que nous venons d'invoquer vous soutiendront dans une fidélité progressive jusqu'à votre jubilé d'argent et même d'or, pourquoi pas ? »

Tous, nous vous souhaitons Bonne Fête, Saintes allégresses ».

LETTER OUVERTE AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CHRETIENNE POUR L'ABOLITION ET LA TORTURE, ET AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME AU BENIN

Messieurs les Présidents,

Chrétiens, nous croyons en Jésus Christ et nous essayons de mettre en pratique son Evangelie. C'est pourquoi, nous sommes pour le respect de toutes les libertés, y compris la LIBERTÉ RELIGIEUSE. Nos convictions sur ce dernier point se fondent sur un document important du Concile Vatican II, intitulé « Déclaration sur la liberté religieuse ». Ce document revendique pour chaque homme et chaque femme la possibilité d'agir selon ses propres opinions et non sous la pression d'une contrainte venant d'individus, de groupes humains ou de quelque pouvoir que ce soit. « La liberté religieuse, dit ce document, a son fondement dans la dignité de la personne humaine. La liberté religieuse doit être reconnue comme un droit civil. Refuser à quelqu'un le libre exercice de la religion qu'il a choisie, c'est une injure à la personne humaine. Tout pouvoir civil a pour devoir essentiel de protéger et de promouvoir les droits inviolables de la personne humaine. Il doit assurer par des lois appropriées la protection de la LIBERTÉ RELIGIEUSE. L'homme, aujourd'hui, souhaite professer LIBREMENT sa religion en privé et en public ».

Vécue dans le Renouveau Démocratique que connaît notre pays, nous estimons que cette liberté d'expression, d'opinion ou de croyance, ne doit plus être bafouée. Or nous continuons de constater actuellement un véritable viol des consciences, de la part de nos frères, adeptes des religions traditionnelles, dont nous respectons cependant les croyances.

Hier, c'était Calavi, avec Emmanuel, catéchumène, entraîné de force dans un couvent vaudou. Malgré les démarches du Père Bellut responsable de la Paroisse, et des autorités administratives, aucun résultat positif n'a été obtenu.

Aujourd'hui, c'est Ouidah, avec la séquestration de Firmine, une fille majeure de 21 ans, à Dékanne, Sous-préfecture de Kpomasé. Firmine Hounzandé est catéchumène et se prépare à recevoir le sacrement du baptême. Elle a choisi librement le chemin de Jésus Christ. Et jusqu'à ces derniers jours, personne ne s'est opposé au choix qu'elle avait fait.

Voici un résumé succinct du déroulement des faits :

1°) — La grande sœur de Firmine est destinée à épouser un homme qu'elle n'a pas choisi. Elle refuse, alors que la famille a déjà percé la dot. La mère dé refuse. Elle est catéchumène, elle ne veut pas devenir la femme d'un polygame. Elle a déjà un fiancé, librement choisi, qui est aussi catéchumène. Firmine se sauve et se cache pendant un mois. Elle revient au village pour reprendre l'enseignement du catéchisme. Convoyée devant le Maire de la Commune, elle affirme publiquement sa volonté d'être chrétienne et d'épouser l'homme qu'elle a choisi. Le Maire peut en témoigner.

2°) — Le père de Firmine tombe malade. Le « Fa » décide que Firmine doit être internée au couvent de « Gando » pour que son père retrouve la santé. Un soir, la sante de Firmine l'invite à aller vendre de la bouillie. Elle y va. Mais brusquement, au détour d'un chemin, un groupe d'hommes s'emparent de Firmine et l'entraînent de force au couvent. Le Père Michel Dujarier, responsable du secteur, soutenu par tous les chrétiens de la région, s'installe à proximité du couvent, et commence avec eux une période de jeûne et de prière jusqu'à ce que Firmine retrouve sa liberté. Le Sous-Préfet s'est beaucoup dépensé pour essayer de régler le problème. Les gendarmes de Kpomasé sont venus chercher le responsable du couvent pour le conduire devant le Procureur du Tribunal de Ouidah. Ils ont été accueillis avec des pierres et des barrières. Mais ils se sont comportés avec dignité, après toute violence, et ils ont accompli leur mission jusqu'au bout. Un matin, on est venu jeter des pierres et de l'eau sur les chrétiens en prison, on a même fait brûler des piment pour les chasser. Explication de cette violence : on ne doit pas prononcer le prénom d'une personne qui a été internée au couvent ! L'autorité du Daagbo Hounon de Ouidah, plus ou moins reconnue par ses pairs, et qui était au courant des faits, se montre absolument insuffisante pour créer un climat de paix et de concorde.

Et depuis, Rien !

Mais cela suffit ! Parce que nous croyons à cette liberté fondamentale de la pratique religieuse, nous nous posons un certain nombre de questions :

1°) — Pourquoi une fille de 21 ans, donc majeure, et qui a adopté volontairement et librement la religion chrétienne (des témoins peuvent le prouver) peut-elle être enfermée de force dans un couvent de fétiche ?

2°) — Pourquoi le Père Dujarier et les chrétiens n'ont-ils pas été entendus par les hautes autorités administratives sur ce problème, qui est grave comme à l'heure actuelle ?

3°) — Pourquoi Firmine n'a-t-elle pas été convoquée au tribunal pour dire ce qu'elle pensait vraiment ?

Aujourd'hui, c'est trop tard ! Drogue, ayant subi un lavage de cerveau, conditionnée par la peur, il est évident que Firmine va dire « OUI » au couvent... et danser « joyeusement » en l'honneur du vaudou devant lequel elle aura été obligée de prosterner. C'est connu ! Mais où est la LIBERTÉ ?

Alors nous disons : « NON ET NON » à ces pratiques qui datent d'un autre siècle... et qui jettent le discrédit sur la religion de nos ancêtres en lui donnant les apparences d'une « religion d'esclaves ». Nous respectons nos frères et nos sœurs, quelles soient leurs croyances. Mais nous sommes pour la LIBERTÉ. Que chacun puisse choisir librement la VERITÉ qu'il a découverte. Et nous sommes prêts à lutter pour que cette liberté soit reconnue.

Messieurs les Présidents, comptant sur la diligence de vos Associations pour que de tels faits ne se reproduisent plus dans notre cher Bénin redevenu pays de la Démocratie et de la Liberté, veuillez croire, en nos sentiments respectueux et dévoués.

Le 4 novembre 1990
Les membres du Conseil Pastoral
de la Paroisse Immaculée-Conception de Ouidah

INSTITUT OCPSP DE CALAVI

Le vendredi 7 septembre 1990, Son Excellence Monseigneur Nicolas Okioh, Evêque de Natitingou, entouré d'une douzaine de prêtres venus de différents horizons de notre pays, a présidé une célébration eucharistique au cours de laquelle une quinzaine de Religieuses de l'Institut des Oblates, Catéchistes, Petites Servantes des Pauvres devaient renouveler leurs vœux pour 1, 2 ou 3 ans, trois alliant devenir Professes (faire leurs vœux perpétuels) tandis que, au sommet, on devait

LE RECOUTE DU POPE

(Suite de la première page)

que, fidèle à sa foi et à sa mission, elle proclame que la dignité de la personne a son fondement dans sa qualité de créature faite à l'image et à la ressemblance de Dieu. Quand nos contemporains cherchent sur quelle base appuyer les droits de l'homme, ils devraient trouver dans la foi des croyants et dans leur sens moral les fondements transcendants indispensables pour que ces droits soient à l'abri de toutes les tentatives de manipulation de la part des pouvoirs humains.

On le voit, les droits de l'homme plus que des normes juridiques, sont avant tout des valeurs. Ces valeurs doivent être entretenues et cultivées dans la société, sinon elles risquent de disparaître également des textes de loi. Aussi la dignité de la personne doit-elle être protégée dans les meurs avant de l'être dans le droit. Je ne puis taire ici l'inquiétude que suscite le mauvais usage que certaines sociétés font de cette liberté si ardemment désirée par d'autres.

La liberté d'expression et de création n'est plus orientée vers la recherche du beau, du vrai et du bien mais se complait, par exemple, dans la production de spectacles de violence, de sévices ou de terreur, ces abus fréquemment répétés rendent précaires les interdictions des traitements inhumains ou dégradants sanctionnés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et ne présentent pas un avenir à l'abri d'un retour aux excès que ce document solennel a opportunément condamnés.

Il en est de même lorsque la foi et les sentiments religieux des croyants peuvent être tournés en dérision au nom de la liberté d'expression ou à des fins de propagande. L'intolérance risque de réapparaître, sous d'autres formes.

Le respect de la liberté religieuse est un critère non seulement de la cohérence d'un système juridique, mais aussi de la maturité d'une société de liberté.

Jean-Paul II
au Corps diplomatique accrédité
près le Saint-Siège
le 9 janvier 1989

célébrer ses vingt-cinq ans de vie religieuse. Durant cette même célébration la famille religieuse des OCPSP allait grossir de trois unités par la prise d'habit de trois jeunes filles Teresa Adotti, Marie Lucienne Méïki et Clarisse Eyebiyi qui venaient de finir leur noviciat avec les bonnes appréciations des formatrices de l'Institut.

Nombreux étaient les parents, amis et responsables diocésains qui étaient venus de Natitingou, Savé, Porto-Novo et des environs de Calavi pour soutenir la prière de celles qui ont répondu à l'appel du Seigneur pour lui faire don de leur vie.

La chorale Saint-Jean Bosco de Calavi (Chorale des Jeunes) a donné une note exceptionnelle à la liturgie grâce à un programme bien établi et bien exécuté. Initiale de dire qu'il y ait mille d'une assistance très dense, les membres de l'Institut OCPSP étaient au grand complet entourant la Mère générale, Sœur Damienne Yai, en ce grand jour du Seigneur et de sa famille.

Dans son homélie fort enrichissante, Son Excellence Monseigneur Nicolas Okioh est revenu sur le texte de la première lecture : la vocation d'Abraham, modèle de toutes les vocations du salut. « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père pour le pays que je t'indiquerai ». Puis il a distingué deux aspects de la vocation.

La première est que la vocation est toujours personnelle. Un appel de Dieu adresse une parole à une personne donnée. Le second, c'est sa gratuité. « Je ne sais pas par parler » dira Moïse. Mais le Christ dira : « Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes ». « Va dans le pays que je t'indiquerai », pour Monseigneur Okioh, d'Abraham à Moïse et jusqu'aux Apôtres, c'est Dieu qui envoie ceux qu'il a choisis pour un service, pour une mission. A toutes les filles chrétiennes en formation, l'Évêque de Natitingou demande de répondre positivement à l'appel de Dieu ; puis il invite les Sœurs Martine, Clarisse et Marie à donner une réponse d'amour au Seigneur, pour lui et lui seul.

S'inspirant de la deuxième lecture tirée de la lettre de Saint Paul Apôtre aux Corinthiens, l'Évêque insiste pour qu'elles banissent l'orgueil de leur vie — « Ce n'est pas à cause de votre savoir, que le Seigneur vous a choisies. Le Seigneur vous a choisies parce qu'il vous a voulu ainsi, ne vous considérez jamais comme supérieures à qui que ce soit. Le Seigneur qui vous a choisies, vous promet sa grâce. Il protège ceux qu'il a choisis. Il est le bouclier et le rempart. Veillez à ne jamais prêfer d'injures. Cela n'est pas bon à entendre de la bouche de celui qui est consacré. Avancez avec courage et donner votre réponse au Christ ».

A la Sœur Marie Laetitia Oloukoulé qui fêtait ses 25 ans de vie religieuse, Monseigneur Okioh a souhaité un rendez-vous dans vingt-cinq ans pour célébrer les Noëls d'Or de vie religieuse dans la jeunesse du Christ.

Toutes ces Sœurs viennent de redire Oui au Seigneur. Elles agissent de leur plein gré et ont pour Vœux, la Chasteté, la Pureté et l'Obéissance. Elles se donnent de tout cœur à cette famille des OCPSP. Puisez le Seigneur les soutenir dans leur mission et orienter nos jeunes filles qui hésitent encore.

Jean-François GONZALO
Conseil Pastoral
Natitingou

ET VOTRE REABONNEMENT ?

ZINVIE: SŒUR CAMILLE NOUS A QUITTÉS

Toute la population de Zinvie vient de perdre une mère en la personne de Sœur Camille, Supérieure de la Communauté carmélite sise dans cette localité. Elle dut finir sa vie dans une clinique de Zinvie, la coopérative des femmes et les dispensaires de Sédié et de Wavata-Zounko. La chorale des Jeunes de Zinvie et les associations catholiques de la paroisse répètent encore vainement leurs larmes en se remémorant toutes les marques d'attention, de bienveillance dont elles ont bénéficié de la part de Mère Camille. Et que dire des soins prodigués par elle, à chacun des « Zinvienois » en particulier ? Maints séminaristes ont bénéficié de ses conseils. Elle aimait à dire, et c'est sincère : « Soyez des prêtres saints ». Vous voyez bien que place pourrait être faite ici à la publication d'un livre.

Le jour même où son enterrement avait lieu en Italie, un office religieux a été célébré dans la chapelle de Zinvie pour le repos de son âme.

Voici en grands traits la vie de cette religieuse bien au-dessus du commun.

Mère Camille a passé 10 ans de sa vie à Zinvie où les populations ne l'oublieront jamais, tellement elle était connue et appréciée. Assez rapidement, elle avait travaillé durant 13 ans au Burkina Faso. Ainsi, elle a donné 23 ans de son existence à l'Afrique. Avant cela, elle s'était mise pendant 20 ans au service de son pays, l'Italie. Au total, 43 années pendant lesquelles Mère Camille n'a jamais cessé de faire siennes cette parole de Jésus et d'en vivre : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ». (In 15, 13). 43 années qui pourraient donc se résumer en un mot : AMOUR. Car toute l'existence d'une religieuse fut une aventure d'amour s'insérant dans celle de Dieu pour les hommes. Le milieu hospitalier italien peut en

Pour l'heure, joignons-nous aux filles de Saint-Camille, à la communauté chrétienne de Zinvie et à tous ceux qui ont connu Mère Camille pour demander à Dieu le Père de lui accorder sa part d'héritage qu'il réserve à ceux qui auront combattu « le bon combat de la foi » (2 Tim. 4, 7). Dissons-lui notre reconnaissance pour avoir suscité parmi nous un tel exemple d'abnégation et de service dans l'amour de Dieu et des hommes. Puisse-nous suivre ses traces dans la volonté de servir nos frères et sœurs.

André Aniou



Sœur Camille

ACHETER ET LIRE « LA CROIX DU BENIN » EST UNE BONNE CHOSE,
MAIS S'Y ABONNER EST MIEUX.

LA CROIX DU BENIN		Nous remercions tous spécialement les personnes qui donnent un Abonnement de Soutien 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)	
Rédaction et Abonnements	« LA CROIX DU BENIN »	Abonnement de Bienfaiteur 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)	Abonnement d'Amitié 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)
B. P. 105 - Tél. 32-11-19	Changement d'adresse 100 F CFA	Ordinaire 2400 F CFA	Avion 3460 F CFA
Comptes :	- Bénin 2400 F CFA		
C. P. 12-76	- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger,		
8 C. B. N° 40-00-033500-69	- Mauritanie, Sénégal, Togo 2500 F CFA		
COTONOU	- Gabon, Tchad, Congo (Brazza),		
Directeur de Publication	- Cameroun, R. C. A. 2500 F CFA	3640 F CFA	3640 F CFA
Jean-Paul II	- France 50 FF	88,40 FF	
au Corps diplomatique accrédité	- Nigéria, Gambie, Ghana, Libéria,		
près le Saint-Siège	- Sierra Leone 3200 F CFA	4200 F CFA	
le 9 janvier 1989	- Kinshasa (Zaire) 3200 F CFA	6000 F CFA	
	- Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie 3200 F CFA	7000 F CFA	
	- Europe (moins la France) 3200 F CFA	5100 F CFA	
	- Amérique (Nord - Centrale - Sud) 3200 F CFA	7000 F CFA	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 32-12-07 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

SEJOUR DE L'ABBE PIERRE AU BENIN: CROISADE CONTRE LA PAUVRETE ET LA MISERE HUMAINE

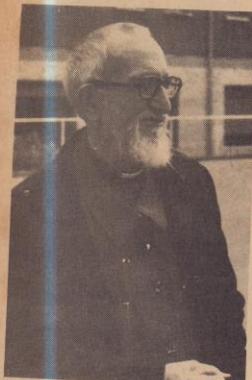
La communauté catholique du Bénin a eu l'heureuse occasion d'accueillir récemment un grand homme de foi en la personne de l'Abbé Pierre, de son vrai nom Henri GROUVE, fondateur de la Communauté Emmaüs International.

Sur l'invitation du clergé béninois et du Forum du Renouveau que dirige M. Albert Tévoédjiré, l'Abbé Pierre a partagé, une semaine durant avec le peuple béninois, d'intenses moments de spiritualité. Nombreux ont été à cette occasion, les oreilles attentives et les cœurs réceptifs à son message d'amour, de charité, de partage et de solidarité. En témoigne ce prompt engouement des fidèles béninois qui ont voulu connaître ce défenseur infatigable de la cause des pauvres, ce chantre de la solidarité internationale et symbole vivant de l'humanisme.

VERS UN MONDE PLUS HUMAIN

Le raisonnement de l'Abbé Pierre sur toutes les communautés chrétiennes est, en effet, à la mesure de l'œuvre humanitaire à laquelle il a consacré sa vie et son sacerdoce depuis plus de 40 ans. L'année 1949 aura précisément marqué le point de départ et l'élan de son vaste mouvement d'aide aux déshérités, de soutien aux désespérés et d'assistance aux malades, destiné à faire reculer les frontières de la misère humaine.

Ce noble idéal est demeuré à ce jour le cheval de bataille de la Communauté Emmaüs International. Car, depuis lors, l'Abbé Pierre, moine capu-



Abbé Pierre

cin, a fait beaucoup de disciples à l'échelle mondiale, puisque son mouvement compte aujourd'hui 312 communautés dans 32 pays du monde. Et c'est alors à juste titre que notre pays, le Bénin, éprix de justice sociale, fait partie de cette grande famille engagée dans l'inlassable combat pour la réduction des inégalités sociales et résolue à œuvrer pour l'émergence

d'un monde plus viable et plus humain pour tous.

L'URGENCE EST AUX PARTAGES

C'est donc à tout cela que s'emploie activement la Communauté Emmaüs Bénin reconnaît pour son dynamisme et son engagement en faveur des œuvres sociales, orientées vers le développement communautaire. Les nombreux projets retenus par Emmaüs International au Bénin en sont une illustration. Évalués à une cinquantaine, ces projets embrassent divers secteurs dont nous ne citerons ici que quelques-uns :

- création d'une ferme de production intégrée pour jeunes ruraux sans emploi initié par l'Association de développement de Sémé-kpodji ;
- desserte rurale d'un montant de 4 millions de francs CFA par l'Association de développement de Dogbo pour le désenclavement de sa population ;

- réfection et construction de salles de classes à l'école primaire de Sinané par l'Association pour le développement de Natitingou ;
- et bien d'autres... etc. Aussi, c'est dans ce chapitre qu'il convient d'inscrire l'inauguration par l'Abbé Pierre, durant son séjour au Bénin, d'une maternité à Atchoukpa, dans le département de l'Ouémé.

Ainsi, peut-on s'apercevoir que l'assistance d'Emmaüs International au Bénin reflète bien la devise de ce mouvement : « l'urgence est aux partages ». Une devise qui exclut cependant toute notion d'assistance publique. Et de ce point de vue, le séjour de l'Abbé Pierre au Bénin aura permis à l'opinion publique nationale de se faire une idée plus exacte de la conception de solidarité et de partage, propre à Emmaüs International. De même, au-delà du partage et de la bienfaisance, il est une autre aptitude à promouvoir : celle de la prise en charge personnelle, de l'auto-gestion et de l'auto-développement afin de ne pas laisser libre cours à la mendicité facile et au parasitisme. Mieux, il s'agit de donner une prime au travail.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'Abbé Pierre, profitant de son contact avec diverses couches de la société béninoise, n'a pas manqué de réitérer son appel aux riches en faveur d'une meilleure redistribution des biens et pour un mieux-être collectif.

UNE BENEDICTION POUR LE BENIN

Au-delà de la dimension spirituelle de son pèlerinage au Bénin, l'Abbé Pierre a également manifesté son intérêt pour divers autres aspects de la vie sociale et notamment, l'évolution actuelle de la situation politique de notre pays. C'est ainsi qu'à l'issue

(Lire la suite à la page 11)

Elections Locales et Communaux PREMIER TEST POUR LE RENOUVEAU DEMOCRATIQUE QUELLES LEÇONS ?

(Suite de la page 2)

tais candidats s'en sont donné la peine, cette campagne a souvent pris une allure plutôt informelle et parfois sournoise.

A y voir de plus près, on en vient ainsi à se demander ceux à qui aura finalement profité cette situation. Aux partis les plus dynamiques et les plus conquérants ceux-là qui ont également été les plus entreprenants, les plus fousinards, les plus combatisants et les plus persuasifs sur le terrain tel que ce fut le cas du R.N.D. (Rassemblement National pour la Démocratie) qui, selon une certaine opinion, s'en sortira tiré à bon compte avec le fameux symbole de la jarre trouée. Par ailleurs, cette reconduction d'anciens délégués et maires qui ont ainsi tiré profit de l'esprit conservateur de certains électeurs. Autre ratage qui ne passe pas inaperçu : le non respect de certaines prescriptions ayant pour conséquence la grande disparité relevée au niveau du nombre des candidats en lice qui a largement varié d'un quartier, d'un village ou d'une commune à une autre.

on ne pouvait trouver mieux que formuler des consultations publiques. Voilà qui est chose depuis les 10 et 11 novembre. Mais il a justement fallu y d'importants moyens financiers évalués à environ 200 millions francs CFA.

A propos, c'est précisément nature de cet investissement financier qui a fait dire, dans certains milieux intellectuels et politiques que le Renouveau serait un avenir trop onéreux. A cette occasion, nombreux sont en revanche les membres du H.C.R. et autres juristes et politiciens qui arguent que la démocratie n'a pas de prix. Soit. Toutefois, on ne saurait se permettre d'interroger sur l'opportunité ou la nécessité d'injecter des sommes si élevées dans des opérations d'élection de chefs de quartiers de villes, chefs de villages et de maires dont les mandats n'iraient pas au-delà du mars 1991. Peut-être aurait-il fallu en ces temps difficiles, confier cette tâche ponctuelle qui devra justifier le reste de la période de transition, à des notables et autres citoyens honnêtes et surtout dignes de respect et de confiance

INVESTISSEMENT HUMAIN ET FINANCIER

PLURALISME POLITIQUE OBLIGE

Si l'on a donc pu dire que ces élections locales et communales ont servi de premier test au processus démocratique en vigueur au Bénin, il est tout aussi important de reconnaître que celles-ci tiennent lieu de ballon d'essai aux politiciens tapis dans nos quartiers de villes et villages, de faire leur première sortie politique et de mesurer l'audience de leurs partis et d'évaluer l'impact de leur stratégie électorale afin de la peaufiner davantage ou d'en apprécier la portée, ses chances et insuffisances en vue d'un éventuel réajustement tactique. Perçues alors comme la première phase d'expérimentation pour nos leaders politiques, ces élections primaires auront ainsi permis de baliser un tant soit peu la voie qui devra conduire à des véritables élections démocratiques et transparentes en février 1991.

C'est justement à cette fin que le Haut Conseil de la République a attaché un grand prix à ces élections primaires dont les opérations engagées pour une première fois en juillet dernier avaient été suspendues et ajournées pour des raisons de procédure. Un ajournement inspiré par le souci d'une meilleure formule de désignation des responsables locaux et communautaires, reposant sur une base juridique avec l'établissement en bonne et due forme des listes électorales. Et pour ce faire,

Toujours est-il qu'au-delà de toutes ces considérations, on peut que se réjouir de ce que le peuple se soit exprimé démocratiquement. Pluralisme politique oblige ! Quant à ce qui adviendra de ces responsables, deux hypothèses sont plausibles : leur maintien ou leur remplacement par de nouveaux représentants recommandés pour leur allégeance au parti dirigeant (au pouvoir). Dans l'un ou l'autre des cas, le peuple, une fois encore en sera le seul juge.

En somme, on pourra dire que les élections des 10 et 11 novembre 1990, en dépit de quelques points noirs, n'ont pas été mauvaises sur toute la ligne. Elles ont tout au moins permis de jeter le niveau de démocratisation réel des nouvelles structures en place. De même, elles ont permis de voir combien l'apprentissage de la démocratie est laborieux. Nous n'en voulons pour preuve que les ardeurs partisanes, les actes d'insubordination, les foyers de trouble et les tentatives d'atteinte à l'ordre public qui ont été observés dans certains bureaux de vote qui ont rendu nécessaire l'intervention, par endroits, des forces de l'ordre. Alors, si seulement l'avenir, notre peuple parvenait à s'en passer véritablement, ce serait là une nouvelle preuve de maturité politique.

Laurent QUENUM

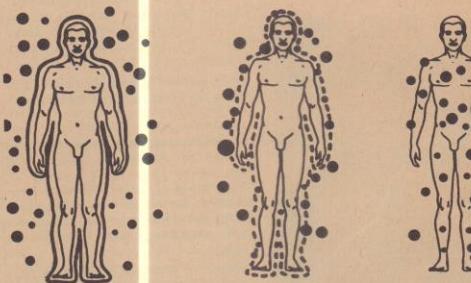
SANTE**SIDA : LES RECHERCHES DU DESPOIR**

Avec aujourd'hui 5 millions de porteurs du virus, soit près de la moitié des cas recensés dans le monde, l'épidémie de sida continue dangereusement sa progression sur le continent africain. En octobre dernier, 800 spécialistes, réunis à Kinshasa (Zaire) pour la Cinquième Conférence internationale sur le Sida en Afrique, ont évalué les espoirs encore faibles de la recherche.

En 1992, prévoit l'OMS, près de 10 millions d'Africains seront infectés par le virus. D'ici l'an 2000, 10 millions d'enfants seront orphelins à cause du sida. Le terrible fléau ravage le continent noir, laissant entrevoir de très sombres perspectives socio-économiques. Certes, jamais une maladie n'aura connu une telle surveillance épidémiologique. Mais les campagnes d'information et de prévention qui se sont multipliées ces dernières années dans les pays touchés ne suffisent pas à enrayer l'épidémie. La nécessité de disposer de traitements et de vaccins efficaces se fait sentir plus urgente que jamais. Pourtant, contre cette maladie qui, depuis dix ans, mobilise la communauté scientifique internationale, la pharmacopée est encore quasi-inexistante. Non seulement aucun vaccin n'est envisageable avant plusieurs années, explique le professeur Luc Montagnier, directeur de recherche au CNRS, mais l'ensemble des données virologiques provenant du continent africain confirme l'extraordinaire variabilité du virus HIV responsable du sida». Celui-ci, en effet, offre près de 150 formes différentes et rend compliquée l'élaboration d'un vaccin. Les spécialistes estiment, par ailleurs, que compte tenu de ces diverses mutations, la moitié des tests de dépistage ne sont pas fiables. Cependant, les recherches ont largement progressé. De grandes percées ont été effectuées concernant la caractérisation et les mécanismes génétiques du virus. Ces avancées n'apportent pas encore de bouleversement dans la thérapeutique de la maladie, mais elles ont permis des approches particulièrement encourageantes concernant non seulement l'amélioration des médicaments, mais aussi la mise au point de vaccins.

LES SUBSTANCES ANTI-VIRALES

Sur le premier point, l'enjeu est d'élaborer des traitements capables de bloquer la multiplication du virus et d'éviter la destruction du système immunitaire. La principale approche consiste à inhiber l'action des enzymes impliquées dans le cycle de réplication du virus. Parmi ces dernières, la « transcriptase inverse » est une cible privilégiée. Les médicaments actuels visent à limiter son action en lui envoyant des messages chimiques d'arrêt. Cependant, ces produits, s'ils entraînent une nette amélioration de l'état de santé du malade et lui permettent de reprendre momentanément ses activités, n'évitent pas la mort. En l'occurrence, du DDI (Didéoxyinosine) qui, après avoir suscité certains espoirs, s'est révélé plus nocif qu'on ne l'imagine. Pour l'instant, la seule molécule ayant fait preuve d'une relative efficacité est



Le virus du Sida attaque le centre même de Commande du système immunitaire : les lymphocytes T 4, et paralyse les défenses, avant même qu'elles ne s'organisent pour le combatte. La destruction du système immunitaire expose le malade aux infections et aux cancers. Quand le système immunitaire est détruit, les signes du Sida apparaissent.

l'AZT. Mais cet anti-viral, commercialisé depuis trois ans par la société américaine Welcome, nécessite des prises très fréquentes et reste coûteux. Il apparaît de ce fait peu accessible aux populations africaines pour la plupart économiquement défavorisées. L'objectif à long terme pour les chercheurs revient donc à trouver des inhibiteurs actifs de la « transcriptase », à la fois capables d'enrayer la maladie, peu nocifs et bon marché. Dans ce contexte, les espoirs se portent aujourd'hui sur une nouvelle molécule baptisée TIBO. Cette dernière, découverte en Belgique par des chercheurs du groupe pharmaceutique Jansen et de l'université de Louvain, serait plus puissante et moins毒ique que l'AZT.

D'autres substances anti-virales sont également à l'étude et tout particulièrement les interférons alpha. Ces substances, douées de certaines propriétés immunologiques et présentes naturellement dans l'organisme humain pourraient avoir une action efficace dans le traitement d'infection par le sida. Une récente expérience réalisée par l'Institut de recherche médicale du Kenya a été encourageante et une série de tests destinés à vérifier l'efficacité de ces médicaments sont actuellement en cours aux Etats-Unis. Les résultats, en effet, n'ont pu être reproduits en Afrique dans les conditions requises pour une expérimentation conforme, faute de moyens financiers et d'équipements adéquats.

PAS DE VACCINS AVANT L'AN 2000

Toutefois, si le continent noir apparaît comme un terrain expérimental peu fiable pour l'analyse des médicaments, il n'en est pas de même en ce qui concerne la recherche sur les

vaccins. Dans ce domaine, en revanche, « il représente malheureusement le meilleur terrain possible, compte tenu de l'étendue de l'épidémie », expliquent les spécialistes. Ainsi, le premier essai d'un prototype de vaccin fut effectué en 1986 au Zaire, sur 38 volontaires, par l'équipe française du professeur Zagury.

Depuis, d'autres expériences du type ont suivi, menées notamment par le professeur Kapita, l'un des principaux responsables zairois de la lutte contre le sida et par l'Institut américain de la santé. L'enjeu scientifique est certes considérable mais pose certains

SEJOUR DE L'ABBE PIERRE AU BENIN:

(Suite de la page 10)

d'une audience que lui a accordée le chef de l'Etat au début de son séjour, le religieux a eu l'opportunité d'apprécier l'expérience démocratique en cours au Bénin. Il s'est, à cette occasion, réjoui de l'exemple que vient de donner le Bénin au monde et à l'humanité à travers les mutations politiques qu'il a su opérer sans violence et sans vengeance.

C'est justement ce qui, aux yeux de l'abbé Pierre, fait la grandeur du Renouveau démocratique dont il a souligné l'heureuse portée qui dépasse nos limites territoriales : « vous êtes responsables, non pas seulement de vous-mêmes dans cette expérience. Vous êtes responsables de tous les pays chez qui vous êtes en train d'éveiller un espoir merveilleux ».

De même, le peuple béninois retiendra certainement cet autre moment important du séjour de l'abbé Pierre au Bénin qu'a été la messe célébrée par le fondateur de la Communauté Emmaüs International en l'église Saint-Michel de Cotonou. Cet office religieux ne saurait être occulté quand on sait que la communauté catholique béninoise a eu droit à une bénédiction dont le sens est assez profond pour ne laisser insensible aucun citoyen.

Laurent Quenum

LA RELIGION N'EST PAS L'OPPIUM DU PEUPLE

« La religion, loin d'être l'opium du peuple, est ce qui permet aux sociétés de vivre parce que les hommes communiquent aussi par la force des sentiments religieux qui les animent. »

Mikhail Gorbatchev

LES LEÇONS D'UN SCRUTIN

(Suite de la page 5)

démocratiques constituent des opérations trop importantes pour que certains y trouvent des occasions de déroulement, de joutes anodines ou d'hystérie collective.

C'est pourquoi, en patriotes convaincus, tous les chefs de parti doivent organiser leurs éléments, leurs militants à tous les niveaux, et dans tous nos départements, pour assurer eux-mêmes la sécurité sur les lieux de vote, en proscrivant le désordre, la provocation, le sabotage sous toutes ses formes, en vue de garantir le bon déroulement et le succès total du référendum, ainsi que des élections législatives et présidentielles.

La crédibilité et l'honorabilité des leaders en personne, de même que le triomphe véritable du Renouveau démocratique sont à ce prix.

Hospice NOUDEHOU

ECONOMIE-DEVELOPPEMENT

COMPETITIVITE DU CACAO AFRICAIN
LES ATOUTS DES PETITS PLANTEURS SUR LE MARCHE MONDIAL

Malgré la crise actuelle du marché mondial du cacao, les pays producteurs du golfe de Guinée « disposent, paradoxalement, de bons atouts pour rester compétitifs et conserver des parts de marché. Les milliers de petits planteurs de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Cameroun, etc. produisent, en effet, à un coût bien inférieur aux grandes exploitations du Brésil ou de Malaisie. C'est le constat relativement optimiste établi par des experts du CIRAD (1), dans une étude intitulée « Compétitivité du cacao africain » et réalisée à la demande du ministère français de la Coopération et du Développement.



Le cacao

A la fin des années 80, le cacao est la principale exportation — de très loin — pour la Côte d'Ivoire (36 %), le Ghana (46 %), la Guinée équatoriale (74 %), Sao Tomé (97 %) et, de manière moins importante, pour le Cameroun et la Sierra-Leone, etc. Malgré la crise actuelle du marché mondial, le cacao reste l'un des rares produits exportables sur lesquels les pays du golfe de Guinée peuvent compter comme contre-partie de leurs importations. Dès lors, l'enjeu pour ces pays est de rester compétitifs pour conserver des parts de marché.

Dans une étude réalisée à la demande du ministère français de la Coopération et du Développement et intitulée « Compétitivité du cacao africain », des experts (principalement Paul Jouve, Hubert de Milly et François Ruf) formulent des conclusions qui « permettent notamment de relativiser le discours alarmiste sur l'évolution des productions en Asie du Sud-Est et confirment l'intérêt de la production cailloyenne en Afrique ».

DES PERSPECTIVES FAVORABLES

Sur le marché mondial, l'offre est excédentaire pour la sixième année consécutive, malgré une demande qui ne cesse de croître et même de plus en plus vite. De cette surproduction sont nés des stocks de plus en plus importants dont l'existence a sérieusement affecté le fonctionnement de l'Accord international (basé sur la mise en place d'un stock régulateur) mis en œuvre sous l'égide de l'ICCO (Organisation internationale du cacao) dont le siège est à Londres. Les cours sont tombés au plus bas depuis quinze ans !

Selon les auteurs de l'étude du ministère français de la Coopération et du Développement, « la situation actuelle, fort peu brillante, pourrait toutefois se modifier assez rapidement (2 ou 3 ans) ».

C'est l'augmentation de la consommation du chocolat qui ouvre les meilleures perspectives. Cette consommation est concentrée dans les pays occidentaux. Ailleurs, elle va continuer à s'accélérer au Japon (nouveau consommateur) ; elle devrait explorer littéralement en Europe de l'Est, mais nul ne sait quand, vu les obstacles financiers ; elle va stagner en Amérique du Sud malgré les efforts du Brésil ; elle va rester longtemps nulle en Afrique et en Asie à de rares exceptions près (les « dragons » de l'Asie du Sud-Est devraient un jour ou l'autre suivre les voies du Japon).

LE DOGME DE LA GRANDE PLANTATION

L'étude comparative des sept principaux producteurs (Côte d'Ivoire, Ghana, Nige-

UN VACCIN CONTRE LA PESTE BOVINE EN AFRIQUE

Dans le cadre d'un récent accord de coopération entre la Faculté des Sciences vétérinaires de l'Université Tufts et le bureau chargé de la coopération internationale et du développement au Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, l'Afrique pourra désormais profiter d'une nouvelle technique concernant la production d'un vaccin thermosensible contre la peste bovine. Cette maladie virale mortelle décime le bétail africain et, depuis un siècle, menace les réserves alimentaires du continent.

« Le bureau africain de l'aide américaine de développement international

ria, Cameroun, Malaisie, Indonésie, Brésil » permet aux auteurs de l'ouvrage de tirer des conclusions qui « vont à l'encontre du pessimisme ambiant vis-à-vis de l'Afrique. »

Certes, les systèmes de commercialisation de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Ghana, initialement performants, sont devenus hypertrophiés, coûteux, handicapant gravement ces pays face aux systèmes libres des autres grands producteurs. Certes, la Côte d'Ivoire et le Cameroun sont-ils privés par la partie du CFA du recours à la dévaluation pour baisser « en douce » les prix aux producteurs, comme cela se fait ailleurs. Mais, en fin de compte, les deux pays apparaissent les plus vulnérables au marasme actuel ne sont pas africains : le Brésil est le plus menacé, la Malaisie résiste mieux, quoique produisant à perte, grâce à la puissance financière des grandes plantations et au dynamisme de la recherche agronomique.

A l'opposé, la Côte d'Ivoire possède des excellents atouts : ses faibles coûts de production, dûs à son mode de production peu éloigné de la cueillette dans la majorité des cas, sa place de premier producteur mondial et un cacao de bonne qualité qui lui garantiraient une bonne maîtrise du marché si elle menait une politique plus réaliste. Le Ghana et le Nigeria qui partagent, avec l'Indonésie, les plus faibles coûts de production, retrouvent actuellement leur vigueur passée grâce à des améliorations économiques-politiques.

En définitive, la crise du cacao pourrait bien avoir porté un coup fatal au dogme de la « grande plantation produisant à bas coût » mis en exergue par le Brésil, puis la Malaisie. Mais quelles que soient les récents progrès techniques, l'avantage paraît être aujourd'hui du côté de la multitude de petits planteurs africains et indonésiens.

Malheureusement à plus long terme, ceux-ci se heurteront à la limitation des ressources foncières. D'ailleurs, la disparition rapide de la forêt tropicale devient une préoccupation majeure au niveau mondial. Il faudra bien arriver à surmonter les difficultés d'une certaine intensification et surtout du renouvellement des cacaoyères, ce qu'aucun pays n'a véritablement réussi jusqu'à présent.

André Radany

(1) CIRAD : Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement 42, rue Scheffer — Paris XVI^e.

(USAID) assurera le financement de ce projet pendant deux ans, ce qui permettra à l'Afrique de produire sur le continent ce vaccin et de mener une campagne générale d'éradication de la peste bovine », a indiqué le Docteur Albert Sollod, Directeur des programmes vétérinaires internationaux et Professeur de médecine à l'université Tufts.

En Afrique subsaharienne, où la température dépasse en général 30 degrés centigrades, ce nouveau vaccin constitue un progrès considérable en matière de conservation car il peut être utilisé sur le terrain pendant un mois sans qu'il soit nécessaire de le réfrigerer. Du point de vue du Docteur Albert Sollod, cette qualité du nouveau vaccin est d'un intérêt remarquable surtout lorsqu'on l'utilise dans des régions politiquement instables ou difficiles d'accès où il est compliqué et onéreux d'installer les appareils de de vaccins.

Selon un porte-parole de l'université Tufts, le docteur Jeffrey Mariner, professeur assistant de médecine, qui a obtenu en 1987 un diplôme de la Faculté des sciences vétérinaires de Tufts, a réalisé ce vaccin en coopération avec le laboratoire de diagnostic des maladies animales étrangères, situé à Plum Island (New-York), qui dépend du ministère de l'agriculture des Etats-Unis.

M. Mariner avait entrepris les recherches sur ce vaccin alors qu'il collaborait à un projet relatif à la production de bétail au Niger qu'avait parrainé l'université Tufts. L'USAID avait financé ce projet entre 1983 et 1988. M. Mariner avait effectué les essais en laboratoire à New-York, et ensuite, sur le terrain au Niger.

Selon le porte-parole, M. Mariner se trouve actuellement à Nairobi (Kenya), veillant à la coordination de la production du vaccin dans des laboratoires de plusieurs pays africains où il introduit actuellement la nouvelle technique.

L'amélioration de la culture du virus, la modification du cycle de lyophilisation et la normalisation d'un stabilisateur chimique sont les facteurs favorables à la résistance à la chaleur de ce vaccin.

Les campagnes d'éradication de la peste bovine menées par les gouvernements des différents pays africains ayant obtenu de nombreux résultats positifs, cette maladie est désormais limitée aux régions de la corne de l'Afrique dont l'accès géographique est difficile et où l'utilisation d'un vaccin thermosensible est particulièrement appropriée.

Pour que, d'après le Docteur Albert Sollod, la disparition de la maladie soit officiellement confirmée dans une région, les organisations non-gouvernementales et les organisations bénévoles et privées devront veiller à la vaccination massive du bétail pendant deux années consécutives. En suivant pendant deux années supplémentaires les vestiges des épidémies, cette politique devrait entraîner l'éradication totale de la peste bovine en Afrique.